

## DELIBERATION CFVU-047-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 17 juin 2021 ;

**Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 25 juin 2021,**

**Objet de la délibération : Approbation du procès-verbal de la CFVU du 14 juin 2021**

**La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 05 juillet 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

Christian ROBLEDO  
*Président de l'Université  
d'Angers*

**Signé le 12 juillet 2021**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 13 juillet 2021**

Ua

# PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation  
et de la vie universitaire  
du 14 juin 2021

UA

Ua

U/A

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 14 juin 2021 à 15h00, sous la présidence de Monsieur ROBLEDO. Cette réunion s'est tenue en présentiel.

ROBLÉDO Christian	Présent puis excusé à 15h30
MALLET Sabine	Présente
BARBE Valérie	Présente
BATY Vincent	Absent
BLIN Camille	Absente, donne procuration à Guewen DOUESNEAU
BERTIN-ROCHE Pascale	Absente, donne procuration à Didier BOISSON
BIENVENU Roselyne	Absente
BOISSON Didier	Présent
BOUIS Sylvie	Présente
BROCHARD Joy <i>TOME Julien</i>	Présente
COADOU Franck	Présent, donne procuration à partir de 17H à Sylvie BOUIS
COISGAUD Jessica <i>TOFFOLI Hugo</i>	Absente
COEFFE Vincent	Absent, donne procuration à Sabine MALLET
DANON Sem <i>MAVREL Esméralda</i>	Absente
DOUESNEAU Guewen <i>FRANZONE Sebastian</i>	Présent
EVEILLARD Mathieu	Présent
FAYET Bastien <i>EL-MOHAMAD Karina</i>	Absent, donne procuration à Joy BROCHARD
GEINDREAU Quentin <i>CARROUE Equinoxe</i>	Absent
GRIMAUULT Virginie	Présente
HELESBEUX Jean-Jacques	Absent, donne procuration à Sabine MALLET
HOWA Hélène	Présente
HOUEL Stéphanie	Absente
LABOURET Robin <i>PROUST Manon</i>	Présent
LAHEURTE Cyrille	Présent, donne procuration à partir de 16h à Didier PELTIER
LOURTIS Valentin <i>PRINCE Agathe</i>	Absent
LAMBERT-WIBER Sophie	Présente
MALLET Sabine	Présente
MARCHAND Célestin <i>VILLEMIN Orane</i>	Absent
<i>NAUDIN Carole</i>	Absente
PARE Albert	Absent

PANTIN-SOHIER Gaëlle	Absente, donne procuration à Sandrine TRAVIER
PELOILLE Manuelle	Présente
PELTIER Didier	Présent
PICHON Mathieu <i>HERPIN Marie</i>	Absent
PRUNIER Delphine	Présente
RULENCE David	Présent, donne procuration à partir de 16h à Sophie LAMBERT-WIBER
ROUGER Manuel	Absent
ROSSI Carla <i>JOLY Léo</i>	Absente, donne procuration à Joy BROCHARD
TAXIL Bérangère	Absente, donne procuration à Sophie LAMBERT WIBER
TESSIER Axel	Absent
TRAVIER Sandrine	Présente
YVARD Jean-Michel	Absent

**Membre de droit présent :**

VERON Michel, Directeur général adjoint

**Membres présents, invités par le Président :**

BOUVIER Lydie, Vice-présidente Formation Professionnelle et Alternance

DEBSKI Nathalie, Vice-présidente transformation pédagogique

FLEURANT Cyril, Directeur de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines

GIRARD Amandine, Responsable de la vie associative et des initiatives étudiantes & Coordination de La Parenthèse

HARTHEISER Florence, Directrice du SUMPPS

LERICHE Philippe, Directeur de la Faculté des sciences

RAVAIN Emmanuelle, Directrice des études de la vie étudiante et des campus

SERSIRON Pierre, référent de l'antenne Maine-et-Loire de l'association Les Petits Débrouillards du Grand Ouest

**Secrétariat de séance :**

Cellule institutionnelle - DAGJI

## Ordre du jour

<b>1. Informations</b>	<b>1</b>
1.1. ParcoursSup	1
1.2 Dénonciation de la convention avec les Antilles – UFR Esthua Tourisme et Culture	2
<b>2. Approbation du procès-verbal</b>	<b>3</b>
2.1 Approbation du PV de la CFVU du 17 mai 2021	3
<b>3. Enseignement et conventions</b>	<b>3</b>
3.1 Capacité d'accueil dans les formations de santé de deuxième année – répartition des places 2020 2021	3
3.2. Création du DU « Executive MBA »	4
3.3 Approbation de la convention de partenariat du DU « Executive MBA » IAE Gestion	4
3.4 Modification des modalités de contrôle de connaissances - DEG	4
3.5 Modification des modalités de contrôle de connaissances – IUT	4
3.6 Modification des modalités de contrôle de connaissances – SANTE - PHARMACIE..	5
3.7 Modification des Modalités de Contrôle de Connaissances – SANTE – FORMATION CONTINUE	5
3.8 Convention UA (Polytech) et ALSTOM de formation continue des salariés d'ALSTOM dans le cadre du Master 2 « Ingénierie des systèmes de management de projet – ISMP »	5
3.9 Convention de partenariat international avec l'Université de la Manouba (Tunisie) – Polytech Angers.	6
<b>5. Vie universitaire</b>	<b>7</b>
5.1 Bilan du SUMPPS.	7
5.2 Panorama des initiatives étudiantes.	9
5.3 Bilan du partenariat entre l'UA et les Petits Débrouillards du Grand Ouest	10
<b>6. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 14 juin 2021</b>	<b>13</b>

Monsieur ROBLEDO ouvre la séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) à 15h00. À l'ouverture de la séance du 14 juin 2021, 28 membres sont présents ou représentés (41 membres en exercice, 20 membres présents et 8 membres représentés).

## **1. Informations**

### **1.1. ParcoursSup**

Sabine MALLET rappelle que l'ouverture de ParcoursSup s'est faite le 27 mai 2021 à 17h précises.

Celle-ci indique les chiffres au 14 juin 2021 pour les Licences (et non les BUT) :

4 605 places ouvertes sur 57 formations (vs 4572 places en 2020 sur 52 formations)

37 383 vœux classés (vs 33 674 en 2020)

4 861 candidats appelés -c'est-à-dire ceux qui ont accepté définitivement, ceux qui n'ont pas accepté définitivement et ceux qui n'ont pas répondu- (vs 4819 en 2020)

7 024 candidats en liste d'attente sur 27 formations sur 57(vs 6 070 sur 22 formations en 2020)

13 484 propositions refusées (vs 12 196 en 2020)

Sabine MALLET souligne qu'il serait intéressant, en Comité Licence Master, d'étudier comment se répartissent les étudiants. Il y a des formations – par exemple la formation Licence Economie et Gestion pour laquelle il y a 10 admis sur les 200 premiers classés, les autres ayant refusé les propositions. Le premier ayant accepté la proposition de la licence économie est 75<sup>ème</sup> dans le classement ParcoursSup, ce qui laisse songeur.

La procédure complémentaire ouvre le 16 juin 2021 pour une ouverture d'au moins 13 formations (avec peut-être une ou deux de plus dans les jours à venir).

Une saisine, par des étudiants en situation de handicap ou sportifs de haut niveau n'ayant pas encore eu de propositions, est possible de la Commission d'accès à l'enseignement supérieur présidée par le Recteur. A retenir que les sportifs de haut niveau sont encadrés par des clubs du Maine-et-Loire et les étudiants en situation de handicap sont suivis par le CHU, ce qui justifie la nécessité de pouvoir bénéficier de formations à proximité. A titre d'exemple, une étudiante sportive de haut niveau en droit a été prise en sureffectif pour qu'elle puisse poursuivre ses objectifs sportifs.

Robin LABOURET s'interroge car la courbe démographique est ascendante mais l'ouverture du nombre de places par formation n'évolue pas pour les Licences.

Sabine MALLET rappelle la nécessité de rester vigilants sur la distinction entre nombre de vœux et nombre de candidats. Elle reconnaît qu'avec ParcoursSup, il y a plus de candidats qui font plus de vœux que précédemment. Auparavant, toutes les formations n'étant pas sur ParcoursSup, les lycéens ne s'y rendaient pas tous. Aujourd'hui, les lycéens ont compris que ne faire que des demandes sélectives est très dangereux.

De même, pour revenir sur les propos de Robin LABOURET, Sabine MALLET indique que le Maine-et-Loire n'est pas encore face à une diminution de la courbe démographique concernant les étudiants. Cela commence tout doucement à diminuer, selon le Rectorat, en 6<sup>ème</sup>.

Robin LABOURET demande si le nombre de places dans les formations va être augmenté et s'il y a une volonté politique de le faire, sans pour autant s'engager tout de suite.

Christian ROBLEDO fournit quelques éléments de réponse. La volonté d'augmenter le nombre de places a fait l'objet d'expériences les années précédentes, notamment lorsque le dispositif de la loi ORE a été mis en place. L'UA a été relativement exemplaire sur la capacité à accueillir les étudiants qui en faisaient la demande.

Le sujet n'est pas tant d'ouvrir des places supplémentaires mais de savoir où et comment orienter les étudiants vers les formations où il y a de la place. Avec le taux d'encadrement actuel, il est hors de question d'augmenter le nombre de places (ex : psychologie). Cela ne pourrait se faire que si le Ministère accordait plus de postes pour assurer l'encadrement. L'engagement de l'UA aujourd'hui porte sur l'obtention de moyens pour améliorer l'encadrement que l'institution est en obligation d'apporter aux étudiants. S'il y a plus d'enseignants, il n'en demeure pas moins que les locaux, quant à eux, ne sont pas extensibles ce qui soulève la question de l'accueil.

A retenir qu'il y a des filières dans lesquelles il y a peu d'étudiants.

Christian ROBLEDO rappelle que l'UA est prêt à offrir une place à chaque bachelier mais que malheureusement faute de places, toutes les formations ne sont pas accessibles. Aujourd'hui, avec les filières en tension, l'UA est allée jusqu'où il était possible d'aller sans détériorer la formation proposée et le type d'accompagnement offert.

L'UA lutte pour qu'il y ait un rattrapage du taux d'accompagnement par rapport à la moyenne des autres universités en France. Mais, même s'il y a un accompagnement de ce type, cela ne veut pas dire qu'il y aura forcément un recrutement d'EEC en corrélation avec l'ouverture du nombre de places, faute d'espaces d'un point de vue matériel.

Avec le Ministère, il y a la volonté de rompre la logique associée aux moyens par étudiant supplémentaire car, en adoptant cette idée, le déficit d'encadrement s'intensifie.

Christian ROBLEDO synthétise son intervention en indiquant qu'il n'y aura pas d'augmentation de places dans les filières en tension (exemples : Psycho et Droit) le temps de son mandat. En sciences, pour répondre aux exigences de la loi ORE, il a fallu répondre de manière positive aux demandes des étudiants ce qui a provoqué un surbooking. Les équipes pédagogiques ont répondu à la sollicitation pour essayer de s'adapter et de répondre au mieux aux attentes des étudiants. Mais à un moment donné, il y a une vraie question d'orientation des étudiants qui choisissent massivement certaines filières. Les équipes pédagogiques sont conscientes des incidences par la suite pour les Master, pour l'orientation professionnelle (il est difficile de savoir ce que les étudiants deviennent). La responsabilité de l'UA n'est pas que d'accueillir des étudiants. Elle est là pour accompagner, former les étudiants et les aider à s'intégrer dans un projet de vie. Pour le Président, sa posture s'inscrit dans une démarche bienveillante pour l'étudiant en vue de l'aider à s'intégrer dans des formations au sein desquelles il y a de la place, ce qui facilitera ensuite son intégration professionnelle.

Sabine MALLET souligne à ce titre tout l'intérêt des dispositifs pour améliorer l'orientation des lycéens dans le cadre de dispositifs tels qu'ETOILE ou THELEME.

## **1.2 Dénonciation de la convention avec les Antilles – UFR ESTHUA Tourisme et Culture**

Sabine MALLET rappelle le contexte. Une convention avec l'Université des Antilles a été signée pour le Master 2 Mention Tourisme, parcours Aménagement touristique et développement des destinations, option Valorisation économique et touristique du patrimoine des Caraïbes.

L'UA a des difficultés pour travailler avec l'Université des Antilles sur plusieurs points. D'une part, certains étudiants sont admis sans tenir compte des critères définis (absence d'informations relatives à la procédure d'admission des étudiants, procédures de validation d'acquis incomplètes pour une partie des candidats, niveau des étudiants recrutés qui ne

répond pas aux exigences minimales d'entrée en 2<sup>ème</sup> année de Master, incapacité de suivre le calendrier universitaire qui débute en septembre (cf. article 4.1)).

D'autre part, d'un point de vue financier, l'UA est dans l'impossibilité de prendre en charge les frais de missions des enseignants et des enseignants-chercheurs de l'Université d'Angers à la suite des réductions budgétaires de la formation continue des Antilles. Or, la convention prévoit à l'article 10.3 la prise en charge des frais de missions même si le contexte sanitaire n'est pas favorable.

Après plusieurs courriers de relance, il a été acté de mettre fin au partenariat.

Christian ROBLEDO indique que ce courrier s'inscrit dans la continuité de nombreuses tentatives de sa part et de celles des équipes pédagogiques pour nouer une relation avec l'Université des Antilles. A ce jour, aucune réponse n'a été apportée à ces relances. La fin du partenariat en pareille hypothèse est prévue dans la rédaction de la convention.

Robin LABOURET demande si ce genre de conventions sont signées en CFVU.

Christian ROBLEDO indique que certaines sont signées directement par le Président, quand elles n'ont pas d'incidences financières par exemple.

Il rajoute que ce qui a donné lieu à la décision de mettre un terme au partenariat, au-delà de l'aspect financier, est surtout l'absence d'interlocuteur pédagogique sur place. Aucun détail relatif aux procédures de recrutement n'était communiqué. En cas de manquement de la qualité de la formation, l'UA aurait été responsable sans pouvoir avoir son mot à dire.

## **2. Approbation du procès-verbal**

### **2.1 Approbation du PV de la CFVU du 17 mai 2021**

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

## **3. Enseignement et conventions**

### **3.1 Capacité d'accueil dans les formations de santé de deuxième année – répartition des places 2020 2021 (vote)**

Sabine MALLETT rappelle qu'une première délibération (CFVU-072-2020) a été adoptée le 16 juillet 2020 relative à la répartition des places dans les filières de santé par les différentes voies d'accès mais qu'il n'y a pas eu de passage en CA. Il s'agit donc de le revoter en CFVU du 14 juin 2021 pour un vote en CA du 17 juin 2021.

Les étudiants arrivent par différentes voies : PluriPass, IFSI, L1 LAS, dispositif Passerelle (en fin de master ou ingénieurs). Les 352 étudiants qui arrivent à la rentrée sont répartis entre la Médecine, la Maïeutique, l'Odontologie, la Pharmacie ou les études de Kiné. L'idée est d'augmenter le nombre de places en fonction des moyens humains et techniques.

La capacité d'accueil dans les formations de santé de deuxième année- répartition des places est approuvée.

Ces chiffres reprennent ceux de la délibération CFVU-072-2020 du 16 juillet 2020.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

### **3.2. Création du DU « Executive MBA » - vote**

Sabine MALLET rappelle le contexte de création de cette formation. La création du D.U. Executive MBA (Executive Master of Business Administration) vise des cadres intermédiaires ou supérieurs qui souhaitent acquérir et/ou développer des connaissances en gestion et management au service du développement de leur carrière et de leur organisation.

Cette formation associant l'IAE Angers et CEIBA Business School souhaite plus particulièrement mettre l'accent sur la réflexion stratégique et le leadership au service de l'accompagnement des organisations et de leur transformation.

Il s'agit d'un D.U. porté par deux enseignantes de l'IAE et organisé autour de 8 modules représentant un total de 192 heures dont au moins 2 sont dispensés par des EEC de l'IAE Angers.

La création du D.U. est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

### **3.3 Approbation de la convention de partenariat du DU « Executive MBA » IAE Gestion - vote**

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

### **3.4 Modification des modalités de contrôle de connaissances – DEG**

Sabine MALLET regrette qu'il n'y ait personne de la Faculté DEG pour présenter les modifications des modalités de contrôle de connaissances et expliquer le changement d'intitulé de certains enseignements au sein de la maquette pour le parcours N4E.

Pour le master DIP, sont prévues des modifications relatives à des intitulés d'UE et la possibilité de faire soit un stage soit un mémoire de recherche (deux possibilités d'évaluation différentes).

Les modifications des modalités de contrôles de connaissances pour :

- le Master Mention Economie Appliquée – parcours N4E
- le Master 2 Droit International Public sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

### **3.5 Modification des modalités de contrôle de connaissances – IUT (vote)**

Sabine MALLET rappelle que les MCC de la Licence Professionnelle Management des entreprises Agricoles portent sur des modifications de coefficients et de nature ainsi que de durée d'épreuves.

Pour la Licence Professionnelle GEPSAC, sur proposition du conseil de perfectionnement, il est proposé la création/modification/déplacement d'UE/EC et la modification du volume horaire en termes de charge d'enseignement.

Les modifications des modalités de contrôles de connaissances pour :

- la Licence Professionnelle Management des Entreprises Agricoles
- la Licence Professionnelle GEPSAC sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

### **3.6 Modification des modalités de contrôle de connaissances – SANTE - PHARMACIE (vote)**

Sabine MALLET rappelle que les MCC pour ce diplôme portent sur l'épreuve « qualité ». Il est proposé que cette épreuve soit reportée pendant la période de stage afin de permettre aux étudiants de réaliser un travail plus approfondi. Le conseil valide en ce sens le déplacement de l'épreuve qualité du 1<sup>er</sup> semestre vers le 2<sup>nd</sup> semestre pendant le stage, ce qui entraîne une révision du coefficient de la législation pharmaceutique qui passe à 1.5 pour maintenir un coefficient de 2 à la matière.

Les modifications des modalités de contrôles de connaissances pour le Master 2 Sciences du Médicament – Parcours Valorisation de la Pratique Officinale (VPO) sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

### **3.7 Modification des Modalités de Contrôle de Connaissances – SANTE – FORMATION CONTINUE (vote)**

Sabine MALLET rappelle les MCC pour le Diplôme d'Etat Infirmier en Pratiques Avancées. Les différentes UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale correspondant à la moitié des points attendus.

La validation ou non validation du stage est prononcée par le binôme encadrant (tuteurs de stage). Cette décision est justifiée par une appréciation écrite rédigée par le binôme encadrant et en fonction de l'assiduité pendant le stage. Au-delà de 30 % d'absence du temps total de stage, même justifiée, l'étudiant sera ajourné. Le stage pourra être validé pour des absences n'excédant pas 30 % du temps total de stage, et seulement si ces absences sont justifiées.

Les modifications des modalités de contrôles de connaissances pour le Diplôme d'Etat Infirmier en Pratiques Avancées sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

### **3.8 Convention UA (Polytech) et ALSTOM de formation continue des salariés d'ALSTOM dans le cadre du Master 2 « Ingénierie des systèmes de management de projet – ISMP » – vote**

Sabine MALLET rappelle les éléments contextuels de la convention proposée. Il s'agit de la mise en place d'une formation continue au sein de Polytech Angers, pour des salariés d'ALSTOM des différents sites internationaux. Celle-ci est réalisée en anglais et en alternance. Elle vise la qualification professionnelle d'ingénieurs en sûreté de fonctionnement. Tous les cours, qu'ils soient assurés par des enseignants, vacataires, intervenants ponctuels ou salariés ALSTOM, doivent respecter le syllabus du programme validé par la CFVU de l'UA. Cette formation s'effectue en alternance à l'école et en entreprise (2 semaines en formation – 2 semaines en entreprise ou 1 semaine en formation – 2 semaines en entreprise). Cette formation s'appuie sur le master 2 « Ingénierie des systèmes de management de projets – ISMP ».

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

### **3.9 Convention de partenariat international avec l'Université de la Manouba (Tunisie) – Polytech Angers – vote**

Sabine MALLET rappelle les éléments contextuels relatifs à la présentation pour vote de la convention de partenariat international avec l'Université de la Manouba.

Celle-ci est établie entre l'Université d'Angers et l'Université de la Manouba (UMA), qui est un établissement public Tunisien.

Les EEC de l'Université vont participer à la formation en Tunisie.

L'article 8 ouvre la possibilité d'accueillir des étudiants français dans le mastère tunisien, ce qui permet d'envisager une double diplomation.

Par ailleurs, l'UA envoie une facture à l'établissement relative aux charges d'enseignement assurées par les EEC de l'Université mais elle les rémunère directement, au regard de la fiche de service des enseignants.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

### **3.10 Convention de partenariat M@dos: Management des Organisations Scolaires – vote**

Sabine MALLET rappelle les éléments contextuels de présentation de la convention. La convention M@DOS: Management des Organisations Scolaires est conclue entre l'Université d'Angers et un regroupement d'universités (Lilles, Limoges, Versailles St Quentin) et le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) désignés sous le terme de Consortium.

Depuis 2009, le dispositif de formation M@DOS a accueilli 12 promotions d'étudiants, avec un effectif annuel variant entre 25 et 35 étudiants. Sur ces années passées, les taux d'abandon se sont révélés inférieurs à 10% et les taux de diplomation dépassent 80% des étudiants.

La présente convention, qui fait suite aux conventions couvrant les périodes 2009-2015 puis 2015-2020, a pour objet de définir les missions des partenaires concernant la mise en œuvre du dispositif de formation et les moyens correspondants pour son déploiement.

Au sein de l'UA, cette formation est portée par la Faculté droit, économie et gestion.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

## 5. Vie universitaire

### 5.1 Bilan du SUMPPS

*(cf. diaporama de séance en annexe)*

Florence HARTHEISER souhaite faire le bilan du panel des activités. L'équipe s'est étoffée pour atteindre aujourd'hui 36 personnes (23 ETP). Les derniers recrutements renvoyaient au service social, au secteur de la psychologie ainsi qu'une chargée de mission COVID.

Concernant le bilan chiffré, ce ne sont pas moins de 865 bilans de santé qui sont proposés aux étudiants pendant leurs trois premières années d'études. Il s'agit d'une obligation pour le SUMPPS de le proposer mais les étudiants sont libres de refuser. Cette année, une baisse des bilans a été constatée même si ces derniers étaient proposés en téléconsultation. Cette diminution se justifie par le remplacement d'envois des convocations papiers au profit de courriels électroniques. Le papier rendait le refus plus contraignant à formaliser pour les étudiants. L'idée est de faire remonter cette courbe de participation car les bilans de santé sont nécessaires pour effectuer le repérage de troubles précoces de santé, notamment mentaux. Aussi, les rendez-vous en ligne constituent une solution pertinente à mettre en place pour la rentrée prochaine.

371 consultations en médecine générale ont été effectuées avec notamment des focus sur les troubles psychiques à Angers et 199 consultations ont été effectuées à Cholet.

20% de consultations « première écoute » ont été effectuées parmi les 2 155 pendant l'année 2020. Ce pourcentage se justifie par la réorganisation du parcours de soin au sein du SUMPPS. Un étudiant qui souhaite rencontrer un psychologue ou un psychiatre est d'abord accueilli par une infirmière ou un médecin « première écoute ». Cette consultation a pour but de faire un point sur les difficultés sociales ou psychologiques.

Les certificats d'aménagement pédagogique/d'examen représentent 677 certificats. Ce chiffre est à la hausse.

Robin LABOURET rappelle l'intérêt pour le SUMPPS de bénéficier de relais étudiants pour mieux faire connaître leur activité et faire profiter les étudiants de tous ces dispositifs, trop souvent méconnus.

Florence HARTHEISER le confirme. Elle rappelle que les prises de contact sont déjà faites avec les étudiants pour des actions de prévention collective. Il serait pertinent de renforcer la visibilité du service. Les étudiants sont plus réactifs lorsqu'ils reçoivent un lien permettant de prendre rendez-vous plutôt qu'un mail d'information les invitant à réaliser eux-mêmes certaines démarches.

Florence HARTHEISER rappelle la présence d'un centre de planification et d'éducation familiale, principalement orientée vers de la gynécologie (633 consultations), et dresse un bilan chiffré des autres activités : 2 560 consultations en psychologie (même avec le déconfinement, des téléconsultations ont été maintenues avec certains étudiants qui partaient en stage ou retournaient dans leurs familles) ; 432 consultations en psychiatrie (les temps de psychiatre ont doublé) ; 71 consultations assurées par une diététicienne et un médecin en nutrition (en baisse cette année avec le contexte actuel qui a détourné de ces préoccupations) et 159 étudiants ayant participé à des sessions de sophrologie.

Le dispositif Santé Psy Etudiant, dit « chèque Psy », concerne 30 psychologues conventionnés dans le Maine-et-Loire auprès desquels 115 étudiants sont orientés par le SUMPPS depuis le 8 mars pour 295 séances réalisées. Un courrier permet à l'étudiant de bénéficier de trois séances,

renouvelables une fois. Ce dispositif est en place jusqu'au 31 décembre 2021 et n'a pas vocation à être pérennisé au regard de la lourdeur administrative et du nombre restreint de suivi (seulement 6 séances).

Florence HARTHEISER indique que quand les chèques psy s'arrêteront, des propositions alternatives seront proposées aux étudiants, ce qui est déjà le cas aujourd'hui en fonction des antécédents, du type de besoin réclamé. Le recrutement d'un psychologue, puis d'un nouveau à la rentrée prochaine vont participer à ces solutions même si cela est clairement insuffisant et l'appui de psychologues libéraux reste un soutien indéniable.

L'activité du service social par ailleurs reste intensive avec 1 495 entretiens et 846 étudiants suivis. Les octrois de bourses, l'alimentation et le logement sont les thèmes dominants. La répartition entre les facultés n'est pas équivalente : une corrélation avec les effectifs serait intéressante à faire. Les chiffres ne tiennent pas compte de la Faculté LLSH dont le suivi est assuré par le CROUS.

La nouvelle activité relative au traçage Covid et dépistage est assurée par la chargée de mission en poste depuis janvier. L'évolution du nombre de tests réalisés au centre de dépistage de l'UA depuis le mois de février est en corrélation avec les pics d'épidémie pour la tranche d'âge concerné. L'activité de dépistage continuera d'être maintenue à l'intérieur du service.

La dernière activité porte sur la prévention collective : 3 infirmières et 12 étudiants santé assument cette fonction. Avec le contexte sanitaire qui ne permettait pas du présentiel, des actions innovantes ont été proposées telles que la création de la page Instagram, les animations DISCORD, les films de prévention. En complément, ont été maintenues des activités relatives à la distribution de colis alimentaires (des étudiants santé étaient présents sur place pour dialoguer avec les étudiants), la présentation du service en réunion de rentrée, des participations à des projets tutorés tels que la collecte de sang, la gestion du stress pour les étudiants ont de même été effectuées. Le personnel santé reste à la disposition des composantes pour des besoins ponctuels, des interventions ciblées avec des problématiques spécifiques (stress, alcool...).

Les projets à venir portent notamment sur le déménagement des locaux de la Faculté des Sciences vers la Passerelle et le changement de nom « Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé » pour « Service de Santé Universitaire » (afin de mieux refléter l'ensemble des actions préventives et curatives à la fois).

Un projet sport santé est prévu en collaboration avec le SUAPS ainsi qu'un passeport Sport Santé (carnet de suivi à adresser au SUAPS pour des reprises de sport ou, en sens inverse, à remplir par les enseignants du SUAPS pour sensibiliser le SUMPPS à des cas spécifiques).

La formation Premiers Secours en Santé Mentale, quant à elle, débute le 14 juin et est à destination des étudiants et du personnel qui les encadre. La ligne directrice de ces formations s'aligne sur la réanimation cardio-pulmonaire et s'inscrit dans la dynamique de mobiliser des secouristes partout dans l'UA pour avoir un repérage précoce des pathologies de santé mentale et d'avoir les outils nécessaires pour adresser les personnes vers des professionnels de santé. Ce sont des sessions de 2 jours assurées par des infirmières formées par l'association.

Le projet Vigilans, quant à lui, est assuré par le CHU et est un service de veille en psychiatrie après une tentative de suicide : le SUMPPS est le premier service extra-hospitalier à en faire partie. L'étudiant qui rentre dans ce dispositif va bénéficier de rappels réguliers par le service hospitalier, des professionnels autour de l'étudiant (SUMPPS, médecin traitant), ses proches. Dans le cadre du dépistage, une convention a été établie avec le laboratoire BIOSITES pour pouvoir faire les dépistages sur place. L'année prochaine, des dépistages d'IST sont envisagés.

Enfin, la prise de RDV en ligne sur Calcium est un réel atout, à développer. Il s'agit d'un lien avec des motifs à sélectionner pour pouvoir bénéficier de rendez-vous.

Le SUMPPS intervient dans de nombreux organismes pour avoir une vision globale des étudiants sur le territoire angevin.

Si quelqu'un rencontre un étudiant pour lequel un doute persiste quant à l'existence d'une difficulté, quelle qu'elle soit, l'idée est de l'inviter à prendre contact avec le SUMPPS pour qu'un bilan de santé puisse être établi dans des délais raisonnables pour faire le point.

Guewen DOUESNEAU indique qu'il y a un souci pour prendre des RDV.

Florence HARTHEISER le reconnaît. Elle indique que la situation est en train d'être corrigée et souligne qu'il est préférable, en cas de difficultés, de prendre le mail du secrétariat.

Michel VERON souhaite remercier le SUMPPS pour le travail effectué dans ce contexte sanitaire, notamment pour l'aide psychologique et la recherche de logements pour les étudiants.

Sabine MALLET remercie Florence HARTHEISER pour sa réactivité et capacité à avoir pris la direction du service post premier confinement avec tant d'efficacité

## **5.2 Panorama des initiatives étudiantes**

*(cf. diaporama de séance en annexe)*

Amandine GIRARD, responsable de la Vie associative et des initiatives étudiantes & coordination de la Passerelle présente un panorama des initiatives étudiantes menées au sein de l'UA pour l'année 2020-2021.

La vie associative étudiante de l'UA est une communauté de 68 associations identifiées sur les campus d'Angers et de Cholet et concerne plus de 2 500 étudiants investis chaque année en tant que membres, adhérents, bénévoles.

Le budget de 110 000 euros provient des fonds CVEC et sont dédiés à l'accompagnement de 70 à 80 projets soutenus chaque année.

20 locaux sont dédiés aux associations et un groupe de travail étudiant a pour objectif d'étudier les subventions allouées pour les projets.

Les principaux dispositifs d'accompagnement sont le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) émanant de la CEVEC ; le label « Soirées responsables » (cycle de formations proposé par la Ville d'Angers) ; l'accompagnement culturel du CROUS appelé Culture-Action. Des projets sont en cours, relatifs au label « Engagement Asso UA », à la création d'un Prix de l'initiative et/ou d'un budget participatif et des cycles de formations thématiques pour accompagner les associations dans la gestion (comment développer un budget, etc...).

Le cadre réglementaire est dressé par la Charte des Associations, document fixant l'engagement de l'UA pour les associations et réciproquement. De même, le règlement FSDIE permet de cadrer l'attribution des subventions tout en intégrant la spécificité des projets (Projet Solidaire, Campus Day, projets de galas). Une charte d'attribution des locaux permet d'assurer l'équité entre les 60 associations qui sont réparties sur 20 locaux (une priorité est donnée aux associations dont les membres sont élus dans les conseils centraux). Le groupe de travail

étudiant de la CVEt évolue. Auparavant, il ne donnait qu'un avis consultatif sur les projets des étudiants. A la rentrée, il devrait devenir une sous-commission vie étudiante et aura un pouvoir de décision pour faciliter le processus administratif et être plus réactif. La déclaration de soirée permet aux organisateurs de présenter le déroulé de celle-ci dans le respect du règlement intérieur. D'autres outils de valorisation portent sur les vidéos de présentation des associations, sur l'annuaire mis en ligne, sur les relais de communication tels que les réseaux sociaux. Le calendrier universitaire est marqué par des temps forts avec notamment le Campus Day, le renouvellement de la charte des Associations, le Prix de l'Initiative etc...

L'UA a soutenu en 2020 2021 les projets étudiants dits « Solidarité » tels que Précanum (prêt d'ordinateurs) ; les P'tits Déjeuners solidaires ; la distribution gratuite de produits hygiéniques...

Les projets « Culture » portent, entre autres, sur la sortie Puy du Fou à destination des étudiants étrangers de l'ESTHUA ; sur le TREMA 2021, tremplin musical porté par la Fé2A avec 4 groupes filmés ; les « Temps d'Art » porté par HOZ' dans la Ville de Saumur.

Les projets « Culture Scientifique » renvoient par exemple à un projet de colloque de doctorants. On trouve aussi des « Projets Citoyenneté » et d'autres initiatives à l'instar de la participation aux concours Cassin et Rousseau. Un tiers des associations étudiantes de l'UA ont bénéficié de l'aide exceptionnelle de fonctionnement de 300 euros.

Robin LABOURET salue le travail effectué par le service en charge de la vie associative et des initiatives étudiantes. Il demande si des recrutements pourraient être prévus pour en assurer le développement.

Amandine GIRARD indique qu'une réflexion est en cours. Un service civique a été recruté mais cela est insuffisant pour assurer le développement pérenne des activités. La problématique des locaux est aussi à prendre en compte.

Robin LABOURET rappelle aux équipes pédagogiques qu'il est intéressant de se rapprocher des étudiants pour créer une dynamique d'activités.

Sabine MALLET rappelle que le contexte sanitaire a freiné quelque peu les initiatives étudiantes mais le bilan reste tout de même très positif.

### **5.3 Bilan du partenariat entre l'UA et les Petits Débrouillards du Grand Ouest**

*(cf. diaporama de séance en annexe)*

Pierre SERSIRON, référent de l'antenne Maine-et-Loire, présente le bilan du partenariat entre l'UA et les Petits Débrouillards du Grand Ouest.

Celui-ci rappelle que l'Association Les Petits Débrouillards est un réseau national d'éducation populaire à la science et par la science. L'association Les Petits Débrouillards Grand Ouest est une association inter-régionale avec 15 antennes sur tout le territoire. L'association intervient au travers de différents types d'actions : animation, formation, accompagnement de projets, ingénierie pédagogique. Les thèmes abordés reposent sur les transitions sociales (genres, racismes, stéréotypes en mobilisant des démarches liées aux sciences humaines), les transitions écologiques et numériques.

Dans le Maine-et-Loire, en 2019, 5 000 personnes ont été concernées par les activités des Petits Débrouillards soutenus en cela par 4 salariés permanents, 15 animateurs vacataires et 25 bénévoles actifs.

La convention actuelle comprend 5 objectifs partagés.

Le premier axe porte sur des passerelles entre l'ESR et les jeunes. Les objectifs ont été atteints et dépassés par rapport aux engagements de la convention avec d'autres publics adultes concernés et la prise en compte de quartiers prioritaires à Cholet.

Le deuxième axe porte sur le dialogue effectif entre, et avec, les acteurs de la Culture Scientifique et Technique.

Un troisième axe porte sur la formation des membres de l'UA dans et hors cursus qui renforce leurs compétences.

Le quatrième axe porte sur le partenariat jugé très satisfaisant autour d'un enseignement optionnel (E2O) et de cours en L3.

Enfin, le dernier axe renvoie à la contribution à la création d'espaces étudiants complémentaires à la poursuite d'études.

Le bilan de 144 000 euros intègre le soutien financier de l'UA à hauteur de 3 000 euros.

Il est constaté qu'il y a un dépassement des intentions initiales concernant les formations car celles-ci bénéficient aussi aux doctorants et aux EEC. Elles permettent également à d'autres étudiants de participer à des formations scientifiques par le biais de passerelles de vulgarisation. De même, en termes de dialogue avec le grand public, des initiatives permettent de toucher un large auditoire (familles, adultes), de nombreux territoires et des zones rurales. Enfin, les liens opérationnels ont évolué entre l'association et l'UA au travers de la création d'un comité de liaison dont un grand nombre de membres font partie de l'Université.

La nouvelle convention pluriannuelle, de 2021 à 2024, porte sur une déclinaison d'axes en 30 actions (certaines poursuivies, d'autres nouvelles, renforcées ou à maturer). La discussion se fait avec un certain nombre de services (DEVEC, DRIED, SUIO-IP et comme interlocutrice politique la VP Formation et Vie universitaire Vie des Campus).

Le soutien de l'UA, au regard de l'évolution des actions, serait espéré à hauteur de 6 500 euros. Le travail avec la DEVEC est effectué sous forme de suivi ligne par ligne du coût des actions et des cofinancements pour établir la convention 2021-2024.

Un nouvel axe porterait sur la création de passerelles entre l'ESR et les jeunes, les familles et les habitants du Maine-et-Loire au travers de visites de laboratoires, de rencontres jeunes/familles/chercheurs ; de passerelles entre des jeunes de quartiers populaires d'Angers, de Cholet, et des territoires ruraux du Maine-et-Loire et de l'UA ; et des cafés des Sciences.

Un second axe serait relatif aux maintien et développement de formations au sein de l'UA avec le dispositif E2O « Eduquer aux sciences de façon ludique auprès d'enfants de 6 à 12 ans : démarches scientifiques comme démarches pédagogiques », des cours de L3 en « Pédagogie scientifique » ; des formations doctorales transverses comme « Introduction à la Zététique, Esprit critique, autodéfense intellectuelle et démarches scientifiques » ; des formations doctorales transverses comme « Médiation scientifique, méthodes actives et démarche expérimentale ».

Le troisième axe porterait sur l'animation et la promotion d'espaces d'engagement pour les étudiants, les doctorants, les chercheurs et le personnel autour d'initiatives telles que la formation complémentaire « Passerelle » d'étudiants post-E20 ; la programmation annuelle de formations à la médiation scientifique et de formations thématiques ; l'animation d'un réseau de médiateurs scientifiques ; l'animation d'un comité local (espace d'engagement pour les étudiants, les doctorants, les chercheurs et personnels de l'UA) ; l'animation d'un espace à Campus Day et la réflexion relative au soutien d'un doctorant qui effectuerait des heures de médiation scientifique pour renforcer le partenariat.

Le quatrième axe consisterait à favoriser et renforcer les partenariats et la communication entre l'UA et l'association Les Petits Débrouillards Grand Ouest au bénéfice des étudiants, des doctorants, des chercheurs et du personnel. Les actions seraient modélisées sous forme d'animation d'un comité de liaison ESR-UA-APDGO, d'animations scientifiques à destination du personnel de l'UA ; de clarification des interlocuteurs au sein des deux structures en vue de faciliter la communication auprès de différents publics ; l'inclusion de prêts de matériels et de salles ; la permission de valoriser l'engagement étudiant au sein de l'association sous différentes formes (cordées de la réussite, programme Rebond'Sup, DU PaRéo).

Enfin le dernier axe porterait sur le développement de l'offre culturelle et des pratiques de débats Sciences-Société intégrant les acteurs de l'ESR comme acteurs et publics.

Robin LABOURET demande depuis combien de temps l'UA et l'Association Les Petits Débrouillards Grand Ouest travaillent ensemble.

Pierre SERSIRON existe que cette convention de partenariat existe depuis 7 ans mais que l'association est sur le territoire depuis 15 ans.

Sylvie BOUIS demande si l'Association songe à se développer sur le pôle Saumurois.

Pierre SERSIRON indique que pour le moment ce n'est pas d'actualité mais qu'il se tient à disposition des membres référents du campus saumurois qui seraient intéressés par l'idée d'interventions.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame MALLET clôt la séance à 17h10.

[La Vice-présidente formation et vie Universitaire de l'université d'Angers](#)

*Sabine MALLET*

## **6. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 14 juin 2021**

# Commission de la formation et de la vie universitaire du 05 juillet 2021

## **Ordre du jour :**

1. Informations
2. Approbation du Procès-Verbal
3. Vie étudiante
4. Enseignement et conventions

# 1. Informations

## 1.1 Point sur l'organisation de la rentrée

# 1. Point sur l'organisation de la rentrée

Le Ministère a invité les établissements d'enseignement supérieur à organiser une rentrée en envisageant 100% des étudiants en présentiel. Ces dispositions doivent être confirmées et précisées fin août 2021.

Un **travail** est mené avec les **directions des composantes de l'UA** pour proposer une organisation en présentiel : emplois du temps adaptables, mode hybride opérationnel, port du masque, lavage des mains avec le gel hydro-alcoolique, autotests à disposition...

**POUR INFORMATION**

## 2. Approbation du procès-verbal

### 2.1 Approbation du PV de la CFVU du 14 juin 2021 – **VOTE**

# 3. Vie étudiante

3.1 Evolution du rôle et de la composition de la CVEt- **INFORMATION**

3.2 Création de la cellule d'aide sociale étudiante-**INFORMATION**

3.3 Point sur les appels à projets CVEC - CROUS- **INFORMATION**

# 3.1 CVET

## - Contexte :

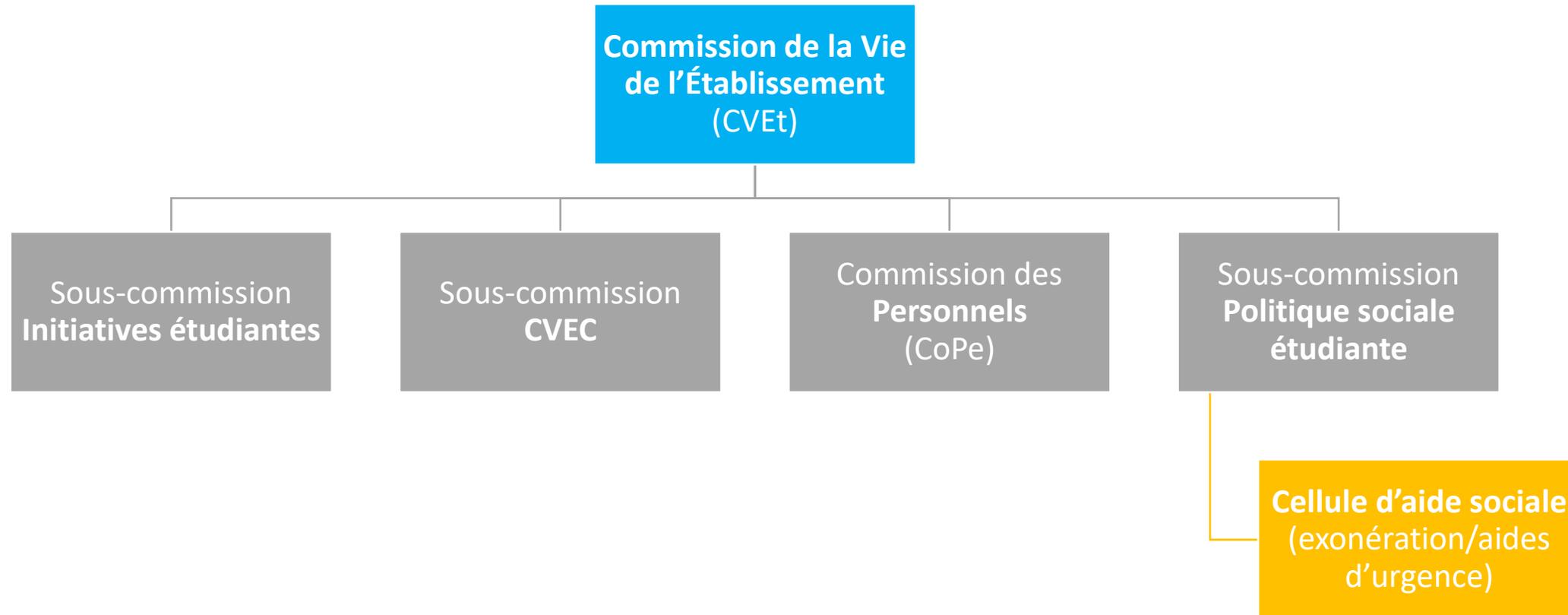
- Une commission vie de l'établissement mise en place en 2017/2018
  - Espace d'échange sur la vie universitaire & de campus
- Un constat :
  - une commission qui se réunit 10 fois par an
    - Notamment pour valider les projets du FSDIE
  - des difficultés à réunir le GT CVEC compte tenu des modalités actuelles
    - Venu rajouter un 3<sup>ème</sup> GT à la CVET
- Une nécessité :
  - Trouver un véhicule juridique pour la cellule d'aide d'urgence mise en place au printemps 2021

# 3.1 CVET

## - Objectifs :

- alléger le nombre de sessions de la CVET
  - **5/an** = 1 CVET tous les 2 mois
- redonner du pouvoir de décision au GT Vie étudiante
- se doter d'une sous-commission CVEC plus ouverte aux étudiants
- se doter d'un dispositif pour piloter l'aide sociale étudiante
- simplifier la cellule d'aide aux étudiants

# 3.1 CVEt



# 3.1 CVEt

Champ de **compétence** : **culturel, sportif, engagement, vie étudiante, animation des campus, animation interne** ou toute autre **initiative collective** des **étudiants** et/ou des **personnels**

> Espace de **réflexion, d'échange** & de **mise en cohérence**

# 3.1 CVEt

## Missions

- Examine les **grands projets** et étudie leur pertinence au regard de la politique d'établissement définie par la CFVU
- Communique à la CFVU le **bilan des projets soutenus et le budget consommé**
- Propose les **projets *Vie de l'établissement*** ; avec notamment la mise en place du **calendrier annuel des manifestations**
- La **programmation des actions financées** par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus (**CVEC**), les projets ainsi que le **bilan des actions conduites** l'année précédente avant le vote de la CFVU et du CA ; en prenant en compte les orientations prioritaires fixées annuellement par l'établissement et le Ministère

# Sous-commission **Initiatives étudiantes**

## **Missions**

- Fait des propositions sur **l'organisation** et le **fonctionnement** de la **vie associative** et des **initiatives** étudiantes à l'UA
- Est saisie par la CVET pour **tout sujet ou projet** concernant la **vie associative** et les **initiatives** étudiantes
- Examine les **demandes de subvention FSDIE** : évalue la pertinence et la qualité des dossiers puis leur éligibilité
  - > Émet un **avis, classe** et **propose l'attribution et le montant** des subventions

>>> **Rôle prescripteur** : les financements FSDIE des projets approuvés par la sous-commission sont **transmis dans les plus brefs délais à la décision du Président de l'UA** pour approbation

# Sous-commission CVEC

## Missions

- Propose les **axes de développement d'utilisation** de la CVEC
- Propose la **répartition** du produit de la CVEC
- **Analyse** et **prépare le bilan de l'usage** de la CVEC
- **Examine et classe les dossiers** déposés dans le cadre des **appels à projets CVEC CROUS**

# Commission des personnels (CoPe)

## Missions

- Initier et promouvoir des **projets** et des **actions** à l'intention des **personnels UA** (enseignant.e.s chercheur.e.s, enseignant.e.s, chercheur.e.s et BIATSS)
- Réfléchir à **l'amélioration des conditions du vivre-ensemble** à l'UA
- Proposer auprès des instances statutaires des **améliorations dans le fonctionnement quotidien de l'UA**
- Favoriser la **cohésion** et **développer** une **culture commune** d'établissement par le biais d'actions culturelles et sportives, ainsi que d'initiatives du personnel
- Faciliter la **communication entre les personnels**, sur les actions faites par eux et pour eux ; mieux relayer l'information sur les activités extraprofessionnelles
- Favoriser le **partage d'expériences**
- Donner un **avis** sur les **propositions et projets de la sous-direction Vie des Campus** en direction des **personnels de l'UA**

# Sous-commission

# Politique sociale étudiante

## Missions

- **Définit la politique d'action sociale** de l'UA
- **Orienté, suit et évalue** la mise en œuvre de la politique sociale de l'UA
- Est compétente pour **l'attribution des moyens CVEC alloués au champ social** pour les étudiants (FSDIE social) et en établit le **bilan**
- Détermine les **critères d'aide** (accès, montants, ...)
- Est amenée à **échanger sur tous les sujets à caractère social et solidaire**

## 3.2 Cellule d'aide sociale étudiante

- Fusion de la commission d'exonération des droits d'inscription et de la cellule d'aide d'urgence
- **Missions**
  - Instruit les dossiers de demande d'exonération des droits universitaires et des demandes d'aides sociales d'urgence
  - Propose l'exonération des droits universitaires et l'attribution des aides sociales d'urgence au Président de l'université
  - Établit le bilan des exonérations et des aides attribuées

# 3.2 Cellule d'aide sociale étudiante

## - **Composition**

- Les 4 Vice-présidents.es : CFVU – Etudiants - Vie des campus – International
- 2 Etudiants.es de l'Université d'Angers élus.es par la CFVU
- Le/la directeur.rice des enseignements et de la vie étudiante et des campus ou son/sa représentant.te
- Le/la directeur.rice du CROUS ou son/sa représentant.e
- Un.e référent.e social.e désigné.e par le Président
- Un.e responsable de scolarité désigné.e par le Président
- Sont membres invités :
  - Le/la directeur.rice du SSU ou son/sa représentant.e
  - Le/la directeur.rice de la Direction de l'international ou son/sa représentant.e
  - Les assistantes sociales de l'université d'Angers et du CROUS concernées par les dossiers présentés

# 3.3 AAP CVEC CROUS | juin 2021

- Dépôt jusqu'au 06/05
  - 15 propositions remontées
    - 1 UA
    - 1 SUAPS
    - 6 DCI
    - 2 Sciences
    - 2 ESTHUA
    - 2 DEVEC
    - 1 Santé
  - GT CVEC 10/05 : **7 projets retenus > 206 628€**
- Commission de sélection CROUS : 08/06
  - 400 k€ disponibles au lieu de 600 k€ prévus
  - Des choix de la commission dans le choix des projets retenus (les n°1 privilégiés)
  - 1 seul projet retenu : financement des sols du SUAPS

## A prévoir :

- Préciser les critères de sélection internes UA
- Avoir une stratégie de présentation des projets (calendrier, typologie...)

# 3.3 AAP CVEC CROUS | juin 2021

## Liste récapitulative des projets CVEC classés par ordre de priorité

Thème CVEC	Projet	Date de fin de projet	Ordre de priorité	Nombre d'étudiants concernés	Montant du projet	Part CROUS sollicitée
Développer la pratique sportive des étudiants	Aménagements des gymnases CSU Belle Beille	30/06/2022	1,00	27 000,00	323 994,00	161 997,00
Favoriser l'accompagnement social des étudiants	Accès aux protections périodiques gratuites	30/06/2022	2,00	14 000,00	35 184,00	17 500,00
Faire vivre l'art et la culture	Résidence d'artiste avec compagnie professionnelle "A la tombée des nues"	30/04/2022	3,00	22 000,00	9 910,30	4 975,00
Améliorer l'accueil des étudiants	Création d'un espace dédié à la vie étudiante	01/09/2021	4,00	200,00	15 141,00	7 570,00
Améliorer l'accueil des étudiants	Aménagement extérieur du lieu de vie étudiant La Parenthèse	30/09/2021	5,00	13 000,00	8 063,50	4 031,75
Faire vivre l'art et la culture	Exposition Hors Sol campus Belle Beille	31/12/2021	6,00	13 000,00	11 000,00	5 500,00
Faire vivre l'art et la culture	Résidence de création photographique et exposition	30/06/2022	7,00	22 000,00	10 000,00	5 000,00

# 4. Enseignements et conventions

- 4.1 Création du DU PaRéo– **VOTE**
- 4.2 Création de la licence Sciences pour la santé – parcours sciences infirmières- Faculté de Santé - **VOTE**
- 4.3 Création du DIU Insulinothérapie automatisée – Faculté de santé – **VOTE**
- 4.4 Modification des MCC – **VOTE**
- 4.5 E20 – **vote**
- 4.6 Mise à jour des règles communes des modalités de contrôle de connaissances – **VOTE**
- 4.7 Maquettes de formations - **VOTE**

## 4.1 Création du DU PaRéo

Le [DU PaRéo](#) permet de répondre au **cahier des charges** du Ministère en vue d'obtenir le label en s'appuyant sur les **deux dispositifs Rebond'M2S et Rebond'Sup**.

Cette formation s'adresse aux **néobacheliers** souhaitant prendre une année pour **réfléchir à leurs choix d'orientation et découvrir différents domaines d'études**. Il peut aussi accueillir des **étudiants en première année de licence, identifiés en situation de décrochage dès les premières semaines** de cours et souhaitant s'investir pleinement dans la définition d'un projet de réorientation.

Les **objectifs pédagogiques** sont de quatre ordres : aider l'étudiant à appréhender son niveau académique, développer des compétences fondamentales pour une poursuite d'études (MTU, expression orale et écrite, compétences informatiques...), lui faire découvrir des domaines professionnels et des formations, accompagner à définir et formaliser son projet d'études/professionnel (nouvelles candidatures Parcoursup, service civique, concours,...).

Trois parcours à disposition des élèves, selon leurs appétences : médico-social et sanitaire, humanités (à destination des étudiants intéressés par les sciences humaines, les langues, l'art et le journalisme) et entreprise (pour les étudiants qui ont la fibre gestionnaire et entrepreneuriale). Le DU PaRéo permet de cumuler des points ECTS et de conserver son statut d'étudiant.

Le diplôme est porté par la DEVEC (Marine Gauthier, Coordination pédagogique) et le SUIO IP (Marzenna Koscielski, Coordination orientation).

**La capacité d'accueil est de 75 places à Angers et 25 places à Cholet avec un seuil d'ouverture de 40 places. Le DU PaRéo est déployé à partir du 22 septembre 2021 et la fin des cours est programmée pour le début avril 2022.**

**POUR VOTE**

## 4.2 Création d'un cursus diplôme national de licence/diplôme d'état infirmier

Réponse de la faculté de santé de l'Université d'Angers et du département en Sciences Infirmières à l'appel à projet du MESRI

Décret du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation des modalités permettant des échanges entre les professions de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche

# Expérimentation

- Projet déposé en novembre 2020
- Projet validé par la DGESIP sous la forme d'une licence en Sciences pour la Santé-Parcours Sciences Infirmières associée à la délivrance du diplôme d'état d'infirmier.
- Durée de l'expérimentation: 2026
- Mise en œuvre :
  - Septembre 2021 pour les IFSI d'Angers et Cholet
  - Septembre 2022 pour les IFSI de Saumur et Le Mans

# Conduite de projet

Chef de projet: Directrice du DeSI

Mise en place:

- D'un comité de pilotage
- D'une équipe projet
- De commissions de travail en lien avec les dérogations demandées au référentiel de formation du programme d'études en soins infirmiers.

Un chargé de mission coordonne l'ensemble des travaux des commissions.

# Les principales évolutions (1)

Mise en œuvre de:

- ❑ **Dispositifs d'aide à la réussite pour les étudiants titulaires de bacs professionnels et technologiques ainsi que les étudiants en réorientation professionnelle**

En cours de finalisation

Réflexion engagée sur la mise en œuvre d'une UE optionnelle: compétences numériques

- ❑ **Mise en œuvre d'un dispositif de passerelle PLURIPASS vers IFSI avec une entrée directe soit en S2, soit en L2**

UE optionnelles Sciences Infirmières sur 2022-2023

- ❑ **Formalisation de tous les dispositifs pour les étudiants en demande de:**

Dispense d'enseignements, d'assiduité, CESURE, situation de handicap.....

# Les principales évolutions (2)

## 7 grands axes majeurs

- ❑ L'enseignement de la discipline et des savoirs infirmiers
- ❑ Des enseignements fondés sur les preuves (données probantes issues de la littérature scientifique)
- ❑ Une formation à la recherche et par la recherche
- ❑ Une formation clinique permettant le développement d'une expertise clinique
- ❑ Des enseignements mutualisés permettant l'appropriation des pratiques collaboratives nécessaires à l'exercice professionnel et au leadership
- ❑ Une réponse adaptée aux besoins de santé du territoire par la création d'unités d'enseignement dites de consolidation
  - Grand âge et autonomie
  - Soins critiques
  - Maladies chroniques
  - Situations complexes
  - Santé mentale + 2 UE optionnelles (soins pédiatriques et UE recherche)
- ❑ Professionnalisation: en S6 stage d'intégration de 15 semaines

# Focus « formation clinique » (3)

## Travaux autour de:

- Dispositifs d'apprentissage intégratifs (parcours de stage) et/ou alternatifs (simulation) visant le développement des compétences professionnelles
- Structuration de parcours de stage

Seront travaillés également

- Les conditions de réalisation du stage de professionnalisation de 15 semaines du semestre 6
- Les liens entre stage de professionnalisation et UE de consolidation
- Les liens entre stage de professionnalisation et sujet de recherche

**Il est demandé d'acter la création de la Licence Sciences pour la santé – parcours Sciences Infirmières**

## 4.3 Création du DIU Insulinothérapie automatisée – Faculté de santé

L'objectif de la [formation](#) est l'acquisition **de connaissances théoriques et pratiques sur les techniques d'insulinothérapie automatisée, dites en « boucle fermée » ou encore « pancréas artificiels ».**

Les connaissances sont fondées sur les caractéristiques technologiques des dispositifs médicaux de perfusion continue d'insuline, de mesure continue du glucose et d'algorithmes de contrôle, les données scientifiques et médicales des études publiées dans les revues et ouvrages à comité de lecture, les résultats de la pratique clinique et l'éducation thérapeutique du patient dans le diabète de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

La formation se déroulera du 29 novembre au 03 décembre 2021 en distanciel (module de 40h de séminaire décomposé en 18 h de cours magistral et 22 h de TD)

Elle sera suivie par une période de stage de 60 heures réparties de décembre 2021 à juin 2022.

	Financement entreprise et/ou personnel et/ou via le CPF	Etudiant (Interne)	Tarif négocié dans le cadre spécifique d'un partenariat
DU/ DIU complet	1000 € / 2000 €	360 €	

**> Il est demandé d'acter la création du DIU Insulinothérapie automatisée – Faculté de Santé**

**POUR VOTE**

# 4.4 Modification des Modalités de Contrôles de Connaissances - votes

## ➤ SANTE

**Pour le [DIU Santé au Travail Qualification Infirmier](#)**, il est proposé la modification d'épreuves. En raison de la situation sanitaire COVID et du report à l'automne 2020 pour terminer la session 2019/2020, il a été décidé d'ouvrir ce DIU en année civile à partir de 2021. Il ne sera pas étudié un retour en année universitaire avant la rentrée 2022/2023. A noter que cela impliquera automatiquement un chevauchement de 2 promotions pour revenir à cette organisation. Ce qui est compliqué pour les équipes pédagogiques inter-régions.

**Pour le [DIU Ventilation Artificielle : de la physiologie à la pratique](#)** : Ce DIU est une modification de l'ancien DU « Ventilation artificielle » organisé par les Universités de Genève et Angers qui devient un DIU avec 2 Universités : Université d'Angers – Université Paris-Est Créteil. Seule la dénomination change. Les enseignements sont maintenus en l'état.

**Pour les [2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années de médecine DFGSM](#) (voir slides suivantes)** : ces maquettes comportent de nouvelles modalités docimologiques, qui vont être proposées pour la formation médicale en France dès la rentrée prochaine (via la publication prochaine de textes ministériels au J.O. : décret, arrêté) : SQI, KFP, QCM-CR, TCS, DCP, ECOS. Une évaluation est composée d'un ou plusieurs élément(s) d'épreuve (EE).

**Pour le [Master 1 mention Biologie – Santé \(Médecine – Maïeutique – Sciences\)](#)**, il est prévu la création ou modification ou déplacement d'UE/EC ; la modification des conditions de validation, la modification d'épreuves en termes de nature et de durée notamment ; ainsi que la mutualisation ou démutualisation de charges d'enseignement. L'UE « Médecine intégrative » (6 ECTS) est remplacée par l'UE « Intelligence artificielle en Médecine ». A noter que l'UE n'est pas mutualisée avec l'UFR Sciences.

**POUR VOTES**

# Modalités de contrôle de connaissances DFGSM 2 et 3

2021/2022

# Ce qui change par rapport aux MCC 2019/20

Pas de compensation des UE au sein d'un bloc (sauf 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> blocs en 2<sup>e</sup> année)

En cas de 2<sup>e</sup> session en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année

- Ne repasse que les UE non validés en 1<sup>ère</sup> session (ne repasse pas tous le bloc)

En cas de redoublement

- En 2<sup>e</sup> année : repasse toute l'année
- En 3<sup>e</sup> année : ne repasse que les blocs non validés

Introduction de nouvelles modalités docimologiques : QCM-CR et KFP

# Deuxième année DFGSM2

Avant 2A : Stage IDE

## 1<sup>er</sup> bloc

Bio cell, bioch, bio mol, bioinfo  
Epidémio  
Génétique médicale  
Immuno gale  
Informatique  
Pharmacologie

## 2<sup>e</sup> bloc

Bio appliquée + biophysique  
Hémato bio  
Immuno clinique  
Bases imagerie  
Ana path  
AIH 1

Semaine sémio générale

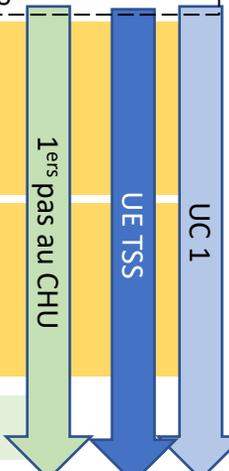
## 3<sup>e</sup> bloc

Néphrologie  
TP anatomie  
SHS

## 4<sup>e</sup> bloc

Cardio 1  
Pneumologie  
AIH 2

Certif voltaire



4 blocs d'enseignement au cours du DFGSM2 : bloc 1, 2, 3 et 4  
Un bloc d'enseignement dure 10 semaines et contient de 3 à 6 UE

Un examen facultaire est réalisé **toutes les 10 semaines**, portant sur l'enseignement réalisé dans un bloc au cours de ces 10 semaines

Les épreuves se déroulent sur **SIDES** (sauf épreuve rédactionnelle de SHS)

Les UE des blocs 1 et 2 ont un coefficient 1 ou 0,5

Pour les blocs 3 et 4, les items sont pondérés selon leur hiérarchisation rang A, rang B

- pondération items de rang A : 1 / 0

- pondération Items de rang B : 1 / 0,5 / 0,2 / 0

(QI de rang A ou de rang B, pas de mélange d'items A et B dans une QI)

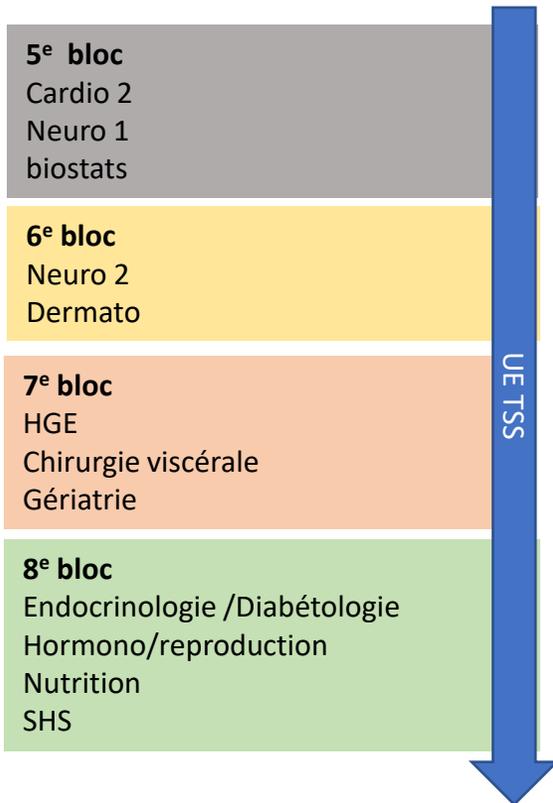
Pas de nombre imposé de QCM A et B dans DP ni dans les QI)

# Deuxième année DFGSM2

**L'étudiant passe en année supérieure DFGSM3**

- s'il a validé en première ou deuxième session les 4 blocs d'enseignement
- s'il a validé par la présence l'ensemble des TP/ED obligatoires
- s'il a validé la certification Voltaire
- s'il a validé le stage d'initiation aux soins

# Troisième année DFGSM3



4 blocs d'enseignement au cours du DFGSM2 : bloc 5, 6, 7 et 8  
Un bloc d'enseignement dure 10 semaines et contient 2 à 3 UE

Un examen facultaire est réalisé **toutes les 10 semaines**, portant sur l'enseignement réalisé dans un bloc au cours de ces 10 semaines

Les épreuves se déroulent sur **SIDES** (à l'exception de SHS sur papier)

Les items sont pondérés selon leur hiérarchisation rang A, rang B

- pondération items de rang A : 1 / 0
- pondération Items de rang B : 1 / 0,5 / 0,2 / 0

(QCMs de rang A ou de rang B, pas de mélange d'items A et B dans un QCM isolé  
Pas de nombre imposé de QCM A et B dans DP ni dans les QI)

# Troisième année DFGSM3

L'étudiant passe en année supérieure DFASM1

- s'il a validé en première ou deuxième session toutes les blocs d'enseignement
- s'il a validé par la présence l'ensemble des TP/ED obligatoires
- s'il a validé tous les stages
- s'il a validé l'anglais en DFGSM2 ou DFGSM3

Validation obligatoire de 3 optionnels dont un majeur au cours du cursus, avec validation obligatoire d'au minimum 1 optionnel en fin de 3<sup>e</sup> année, 2 optionnels en fin de 4<sup>e</sup> année et 3 optionnels en fin de 5<sup>e</sup> année

# 4.4 Modification des Modalités de Contrôles de Connaissances - votes

## ➤ PHARMA

**Pour le Master 2 NanoPharma/NANOMED**, il est prévu : la correction par rapport à la pratique réelle de l'année passée et le fait de tenir compte de l'évaluation de la formation par les étudiants; la simplification des MCC (réduire le nombre d'évaluations) et le ré-équilibre des coefficients entre CC (généralement travail en binôme) et CT (travail individuel); le réajustement à la marge du nombre d'heures du diplôme ; les titres des UE, ECTS et coeff par UE restent inchangés; la modification de titres, ECTS, Coeff et volumes horaires de certaines matières

**Pour le Master Sciences du Médicament** : il est prévu la création ou modification ou déplacement d'UE/EC ; la modification des conditions de validation, la modification d'épreuves en termes de nature et de durée notamment ; ainsi que la mutualisation ou démutualisation de charges d'enseignement.

## POUR VOTES

# 4.5 Modification des Modalités de Contrôles de Connaissances - votes

## ➤ LLSH

Pour le [Master Archives](#), il est proposé la création ou modification ou déplacement d'UE/EC.

Pour le [Master Sciences de l'information et des bibliothèques](#), il est proposé la mutualisation ou démutualisation des charges d'enseignement.

## POUR VOTES

## ➤ IAE

Pour le [Master Management et Commerce International, parcours Management financier et contrôle international \(MFCI\)](#), il est prévu la mutualisation des cours avec les Masters 2 MIM et law&finance pour cette dernière année du master MFCI.

Pour le [Master 2 Mention Comptabilité – audit – contrôle](#), il est prévu des modifications d'UE/EC.

Pour le [Master 2 Management International et Marketing](#), il est prévu des modifications d'UE/EC.

## POUR VOTES

# 4.5 Modification des Modalités de Contrôles de Connaissances - votes

## ➤ SCIENCES

Pour **la L3 SPC**, il est proposé la modification de contenus et d'intitulés de deux EC de l'UE 4

Pour **le M1 SIE**, l'UE Analyse des micropolluants est actuellement mutualisée entre le master 1 SIE et TEH. Il est donc demandé de démutualiser cette UE entre les deux formations, en la gardant telle quelle pour le master SIE et de réduire et adapter le module pour les étudiants du master TEH.

Les autres modifications demandées sont des légers ré-équilibrages entre le S1M-SIE1 et le S2M-SIE 11 pour augmenter le volume horaire de TP en « Procédés physico-chimique ».

Pour **le M1 TEH**, il est donc demandé de démutualiser l'UE Analyse des micropolluants entre les deux formations, en la gardant telle quelle pour le master SIE et de réduire et adapter le module pour les étudiants du master TEH. Les autres modifications demandées sont des conséquences de démutualisation de l'UE pour équilibrer le nombre total d'ECTS et les choix d'options au S1 et S2 et anticipe les maquette proposées pour la rentrée 2022.

## POUR VOTES

# 4.6 E2o

## Bilan année 2020/2021 & perspectives 2021/2022

- Répartition inscrits par composante & par niveaux
  - Répartition inscrits par type d'activité
    - Validation par type d'activité
    - Perspectives 2021/2022

**Il est présenté pour vote aux membres de la CFVU:**

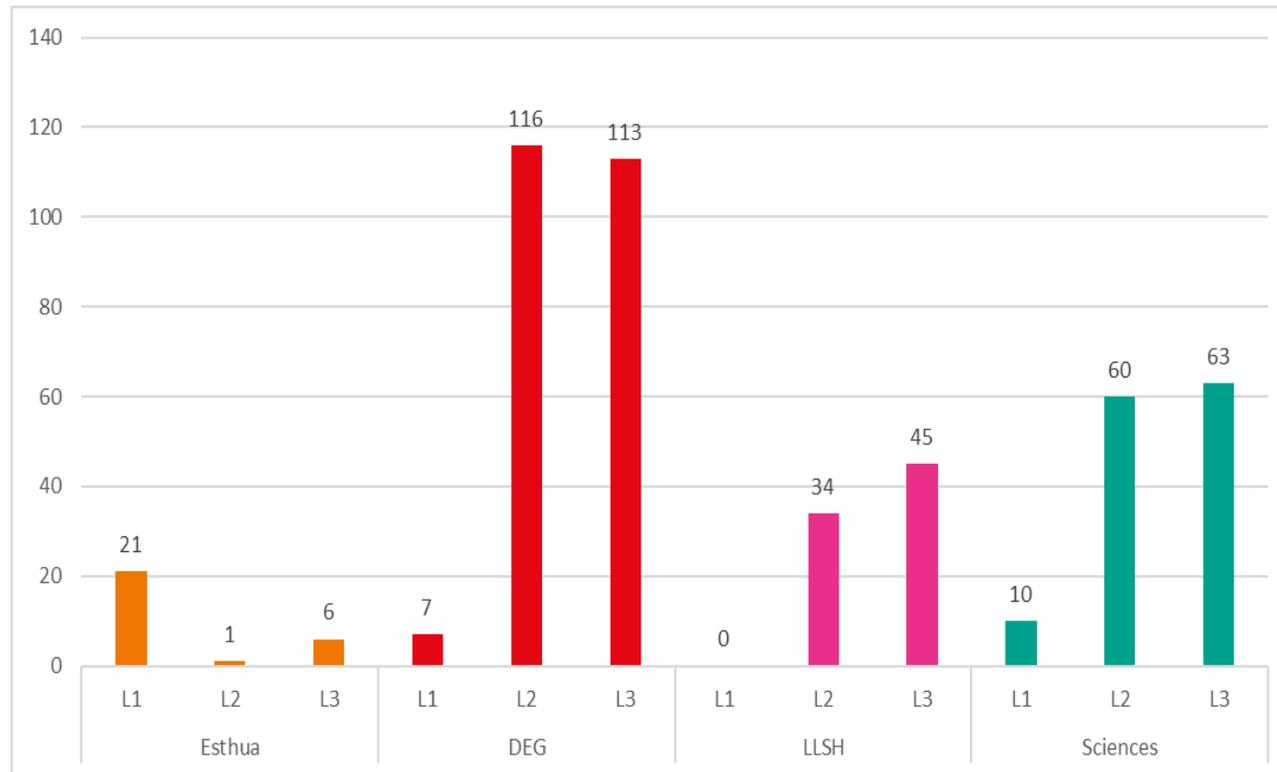
- **un bilan des E20 2020-2021**
- **la liste des E20 ouverts en 2021-2022.**

**POUR VOTES**

# Bilan E2o 2020/2021

## Inscrits aux E2o par composantes & par niveaux

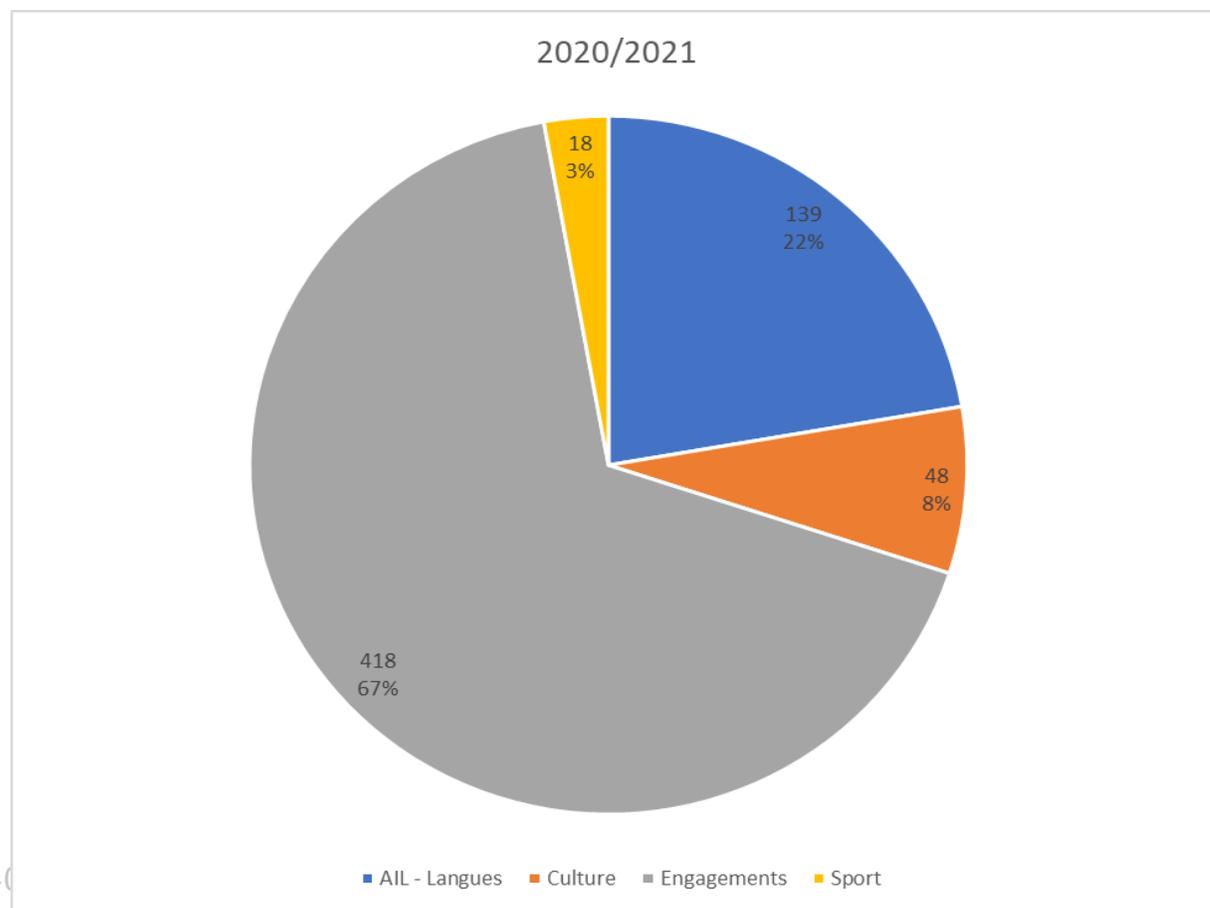
Total : 503 étudiants



	Comparatif		
	2018/20219	2019/2020	2020/2021
Esthua	61	40	28
DEG	314	476	245
LLSH	123	179	79
Sciences	160	349	151
<b>TOTAL</b>	<b>658</b>	<b>1044</b>	<b>503</b>

# Bilan E2o – 2020/2021

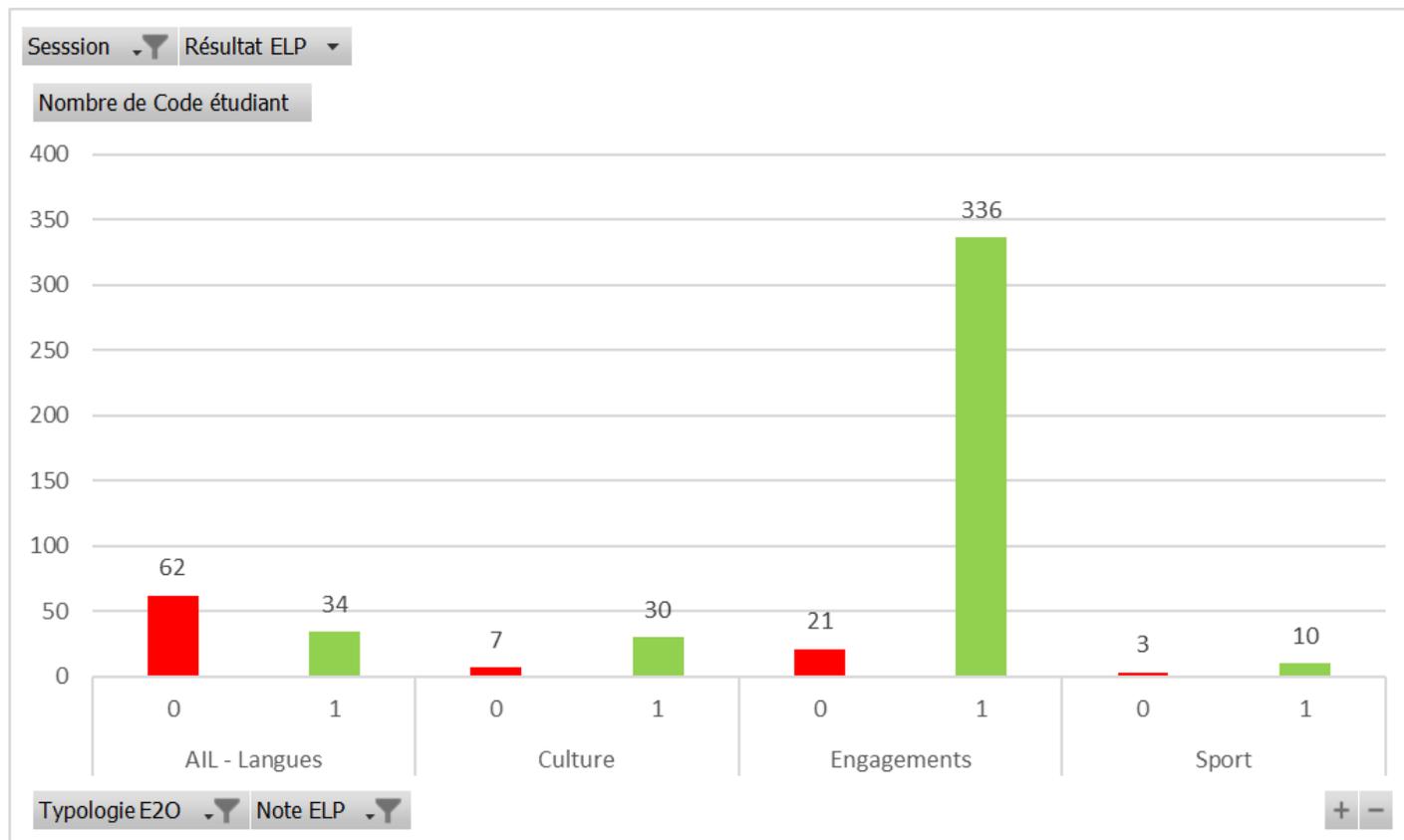
## Type d'activité choisies



Particularité de l'année : pas de proposition d'E2o par le SUAPS (sauf Sportifs de haut niveau).

	2018/2019	2019/2020	2020/2021
AIL - Langues	43	83	139
Culture	24	36	48
Engagements	168	317	418
Sport	418	629	18

# Bilan E2o – 2020/2021



Sur 503 étudiants qui ont choisi un E2o :

- 410 étudiants valident leur E2o (81,5% de validation) ;
- 22 étudiants valident leur année en première session grâce au bonus E2o.

# Perspectives 2021/2022

## Calendrier 2021/2022 :

- Articuler le calendrier E2o avec les calendriers composantes, not. avec les périodes Thélèmes
- Proposition du SUAPS : **Essai d'une programmation sur 4 semaines à raison de 2 séances hebdomadaires (lundi 11h00/12h30 + vendredi 14h00/15h30)**

*En 2020/2021 pour mémoire :*

*Semestre impair et E2O sur l'année : du 21 septembre 2020 matin jusqu'au 27 septembre 2020 inclus*

*Semestre pair : du 18 janvier 2021 matin jusqu'au 24 janvier 2021 inclus*

## Propositions :

### *Semestre impair & annuel :*

- Inscriptions 27 septembre 2021 au 1<sup>er</sup> octobre 2021 (not. pour permettre aux associations partenaires de se présenter au Campus Day)
- Début des cours 4 octobre 2021 (!! AIL débute souvent dès mi-septembre)

### *Semestre pair :*

- Inscriptions 17 janvier 2022 au 21 janvier 2022
- Début des cours 24 janvier 2022

# Perspectives 2021/2022

## Offre reconduite :

EO088	Accompagnement scolaire avec l'AFEV	Engagements
EO111P	Création d'entreprise volet commercial & financier	Engagements
EO112I	Graine de créateur	Engagements
EO090I	Buddy System	Engagements
EO090P	Buddy System	Engagements
EO072P	Initiation à la langue des signes	Engagements
EO078I	Valorisation de l'engagement étudiant	Engagements
EO103P	Construire valoriser ses compétences à travers l'enga. béné.	Engagements
EO104I	Se valoriser auprès des professionnels - marketing de soi	Engagements
EO104P	Se valoriser auprès des professionnels - marketing de soi	Engagements
EO084P	Eduquer aux sciences de façon ludique	Engagements
EO074P	Sensibilisation à la diversité	Engagements
EO080	Tuteur d'orientation dans les lycées partenaires Thélème	Engagements
EO096	Tuteur d'orientation dans les lycées partenaires Thélème	Engagements
EO101	Ambassadeurs de la Liaison Lycées Université	Engagements
EO121I	Devenir étudiant contributeur pour la co-construction de ressources concernant la première période à l'université	Engagements
EO121P	Devenir étudiant contributeur pour la co-construction de ressources concernant la première période à l'université	Engagements

# Perspectives 2021/2022

## Offre reconduite :

EO051	Allemand - initiation	Langues
EO052	Allemand - approfondissement	Langues
EO053	Arabe - initiation	Langues
EO054	Arabe - approfondissement	Langues
EO055	Chinois - initiation	Langues
EO056	Chinois - approfondissement	Langues
EO059	Japonais - initiation	Langues
EO060	Japonais - approfondissement	Langues
EO063	Portugais - initiation	Langues
EO064	Portugais - approfondissement	Langues
EO065	Russe - initiation	Langues
EO066	Russe - approfondissement	Langues
EO085	La fanfare de l'Université d'Angers	Pratique culturelle
EO086	L'atelier théâtre de rue & vidéo	Pratique culturelle
EO097I	Atelier théâtre niveau 1 (Cholet)	Pratique culturelle
EO097P	Atelier théâtre niveau 1 (Cholet)	Pratique culturelle
EO082	Musique - Choeur Universitaire (VOX CAMPUS)	Pratique culturelle
EO083	Musique - Orchestre Universitaire (VOX CAMPUS)	Pratique culturelle

# Perspectives 2021/2022

## Nouveautés :

Gérard, pilote de l'art	Culture
Accompagnement à la coconstruction de ressources pédagogiques	Engagements
Amabassadeur de l'UA à l'international	Engagements
BD du Réel : Composer un récit graphique	Engagements
Atelier Wikipédia	Engagements
Doux de la feuille : création de podcasts autour de la communauté universitaire	Engagements

## 4.7 Mise à jour des règles communes des modalités de contrôle des connaissances

Concernant l'inscription et le redoublement : une autorisation de réinscription dans une même année est de droit une seule fois sauf situation particulière.

Concernant la validation – capitalisation – compensation : notes éliminatoires possibles au niveau des BCC ≠ EC et UE ;

Intégration de la notion de BCC ; Règles de compensation propres à chaque formation

Concernant les ECTS : Les ECTS sont possible aux EC, UE, BCC, semestres en fonction des maquettes

Concernant les sessions : introduction d'une organisation de 2 chances au sein d'une seule session d'examen ; conservation de la meilleure note entre les 2 chances

Réorientation : à l'issue de la première ou de la seconde période ou à l'issue du premier semestre ; le service du SUIOIP et les assesseurs à la pédagogie sont à la disposition des étudiants qui souhaitent se réorienter.

Obtention d'un diplôme intermédiaire: en fonction des formations, des diplômes intermédiaires de type diplôme d'université (DU) peuvent être délivrés.

**Il est demandé aux membres de la CFVU d'approuver la mise à jour des règles communes des modalités de contrôle de connaissance**

**POUR VOTE**

## 4.8 Maquettes de formations

**Il est présenté aux membres de la CFVU les maquettes de formations des composantes pour vote avec un focus sur :**

**La refonte des L1 de la Faculté des Sciences – Thélème** : trois portails d'entrée SVCTC, MPC et MI sont profilés avec des contenus adaptés aux spécialités/options conseillées et des mentions visées.

La première année est divisée en 5 périodes elles-mêmes divisées en deux zones. Une spécialisation par la suite se fait après 12 semaines soit 2 périodes. Dans chaque période, il y a des matières et des notes données avec des évaluations séquencées en fin de période. Les blocs sont présentés de manière pédagogique.

La seconde chance avant compensation est appliquée à des sessions uniques. Elle est accessible à ceux qui n'ont pas validé des unités d'enseignement ; ceux qui redoublent et veulent s'améliorer ; à ceux qui veulent s'améliorer. Ces secondes chances sont réparties dans l'année. La compensation, dite « intra-bloc », va permettre de valider un bloc même en cas d'accident sur une matière.

Entre blocs, si la moyenne globale des blocs est supérieure à 10 et que la note plancher arrive à 10, l'étudiant pourra valider son année. Si la moyenne est supérieure à 10 et que la note plancher n'arrive pas à 10, alors la validation de l'étudiant n'est pas effective. Les choix que les étudiants vont pouvoir effectuer de bifurcation pendant l'année seront encadrés.

### **POUR VOTE**

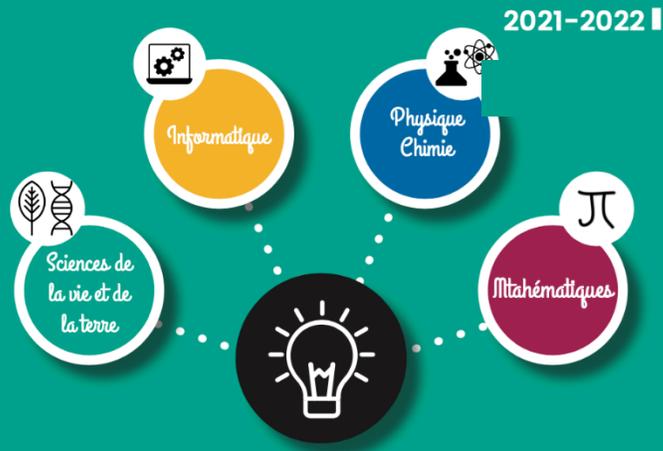
#### **La refonte des Licences de la Faculté de Droit –Thélème**

Pour les 3 années, il y a une succession de périodes : l'organisation change sans que les cours ne soient modifiés en eux-mêmes. Des galops d'essai (entraînements de valorisation de matières) et des remontées de notes sont prévus régulièrement pour que les étudiants puissent prendre connaissance de leur progression. Des semaines de réorientation après les premières notes et des périodes de révision et d'examens accompagnés de tutorat pour les 3 premières années sont également planifiées. Pour la licence de Droit, à côté des matières fondamentales, se trouvent des matières à choix encadré pour suivre en L2 ou L3. Une université d'été, quelques jours avant la rentrée, accueille les lycéens et étudiants en première année de droit.

Le contrat pédagogique standard, quant à lui, concerne les licences et un contrat dit progressif est adossé à un certificat d'université de premier grade (60 ECTS) puis un diplôme de second grade (120 ECTS) en fonction de l'obtention de ECTS. Ces ECTS du parcours progressif ne seront pas tout à fait les mêmes du parcours standard

### **POUR VOTE**

# MON ARRIVÉE ET MON PARCOURS À LA FACULTÉ DES SCIENCES



# UdA'

# FACULTÉ DES SCIENCES UNIVERSITÉ D'ANGERS

# MON ARRIVÉE ET MON PARCOURS À LA FACULTÉ DES SCIENCES



## FACULTÉ DES SCIENCES

UNIVERSITÉ D'ANGERS

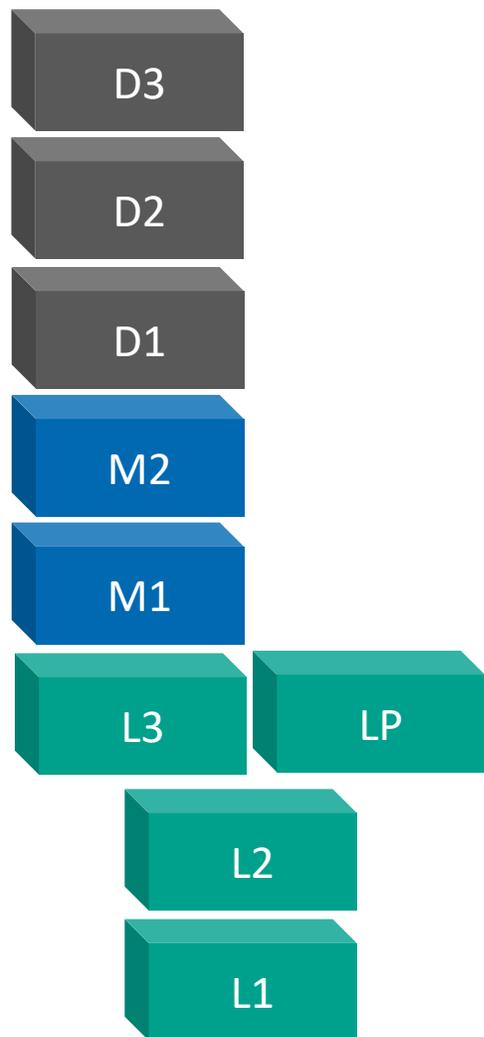
- **Une nouvelle L1**
  - **Adaptée aux nouveaux bacheliers**
  - **Aux rythmes et fonctionnements rénovés**
- **Les mises à niveau scientifiques**
- **Le PPPE (Parcours Préparatoire au Professorat des écoles)**

# L'UFR Sciences

4 pôles

6 départements d'enseignement

8 Laboratoires de recherche



**Maths STIC**

- Mathématiques**  
• Nicolas Raymond
- Informatique**  
• Béatrice Duval

**LERIX**

**LAREMA**

**cnrs**

**Matériaux**

- Physique**  
• Patrice Raso
- Chimie**  
• Maïténa Oçafrain

**MOLTECH**  
Anjou

**LQA**  
Laboratoire de Photonique d'Angers

**cnrs**

**Végétal environnement Santé**

- Biologie**  
• Didier Peltier
- Géologie**  
• Meryem Mojtahib

**LETG**  
U.M.R. 6554 CNRS

**IRHS**  
**INRAE**

**LPG**  
BIAF

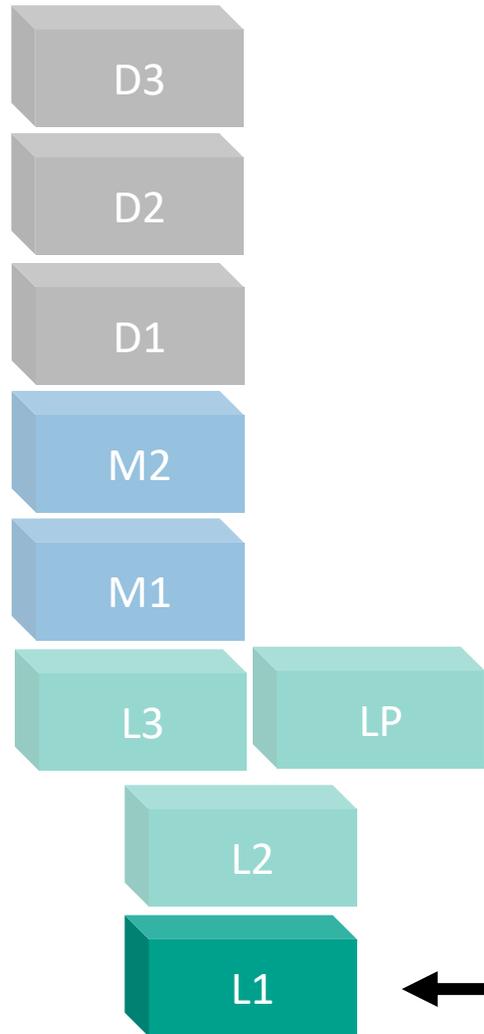
**cnrs**

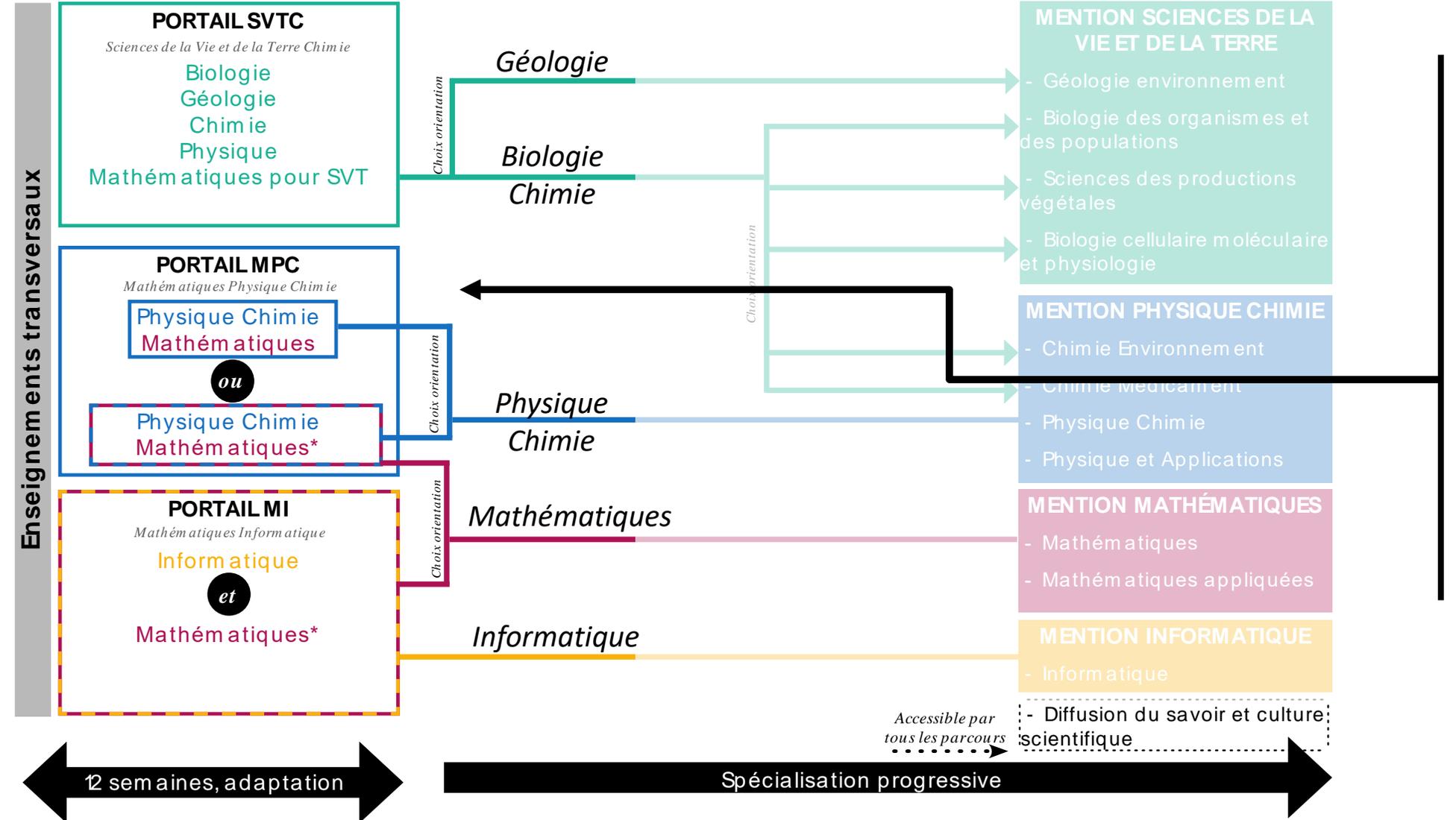
**SIFCIAR**  
Signalisation Fonctionnelle des Canaux Ioniques et Récepteurs

APRÈS LE NOUVEAU BAC...

## LA NOUVELLE LICENCE

- Accueillir les nouveaux bacheliers
- Accompagner nos étudiants vers la réussite et l'épanouissement
  - Un accueil puis un contrat personnalisés
  - De nouveaux rythmes
  - Deux chances au sein d'une session unique pour favoriser la progression





Trois portails d'entrée SVTC, MPC et MI

Des contenus adaptés aux spécialités/options conseillées et aux mentions visées

# Licence 1

# Licence 2

# Licence 3

Année

Bienvenue UCL

P2

P3

P4

P5

P1

P2

P3

P4

P5

P1

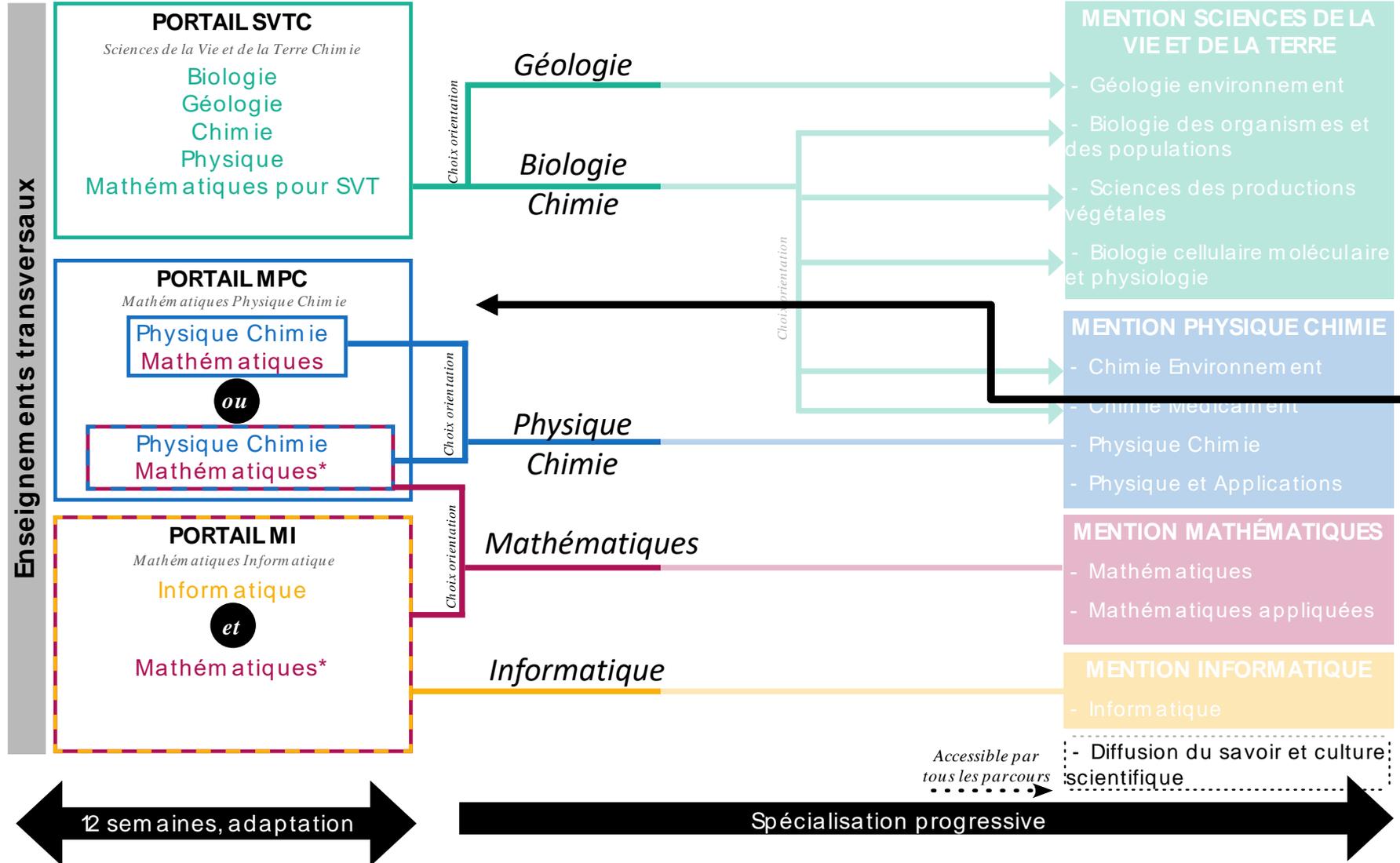
P2

P3

P4

P5

Période



\* Une période d'accueil de 12 semaines en deux parties

\* Un choix d'accompagnement après 6 semaines

\* Un choix (définitif) d'orientation après 12 semaines

# Licence 1

# Licence 2

# Licence 3

Année

Bienvenue UCL

P2

P3

P4

P5

P1

P2

P3

P4

P5

P1

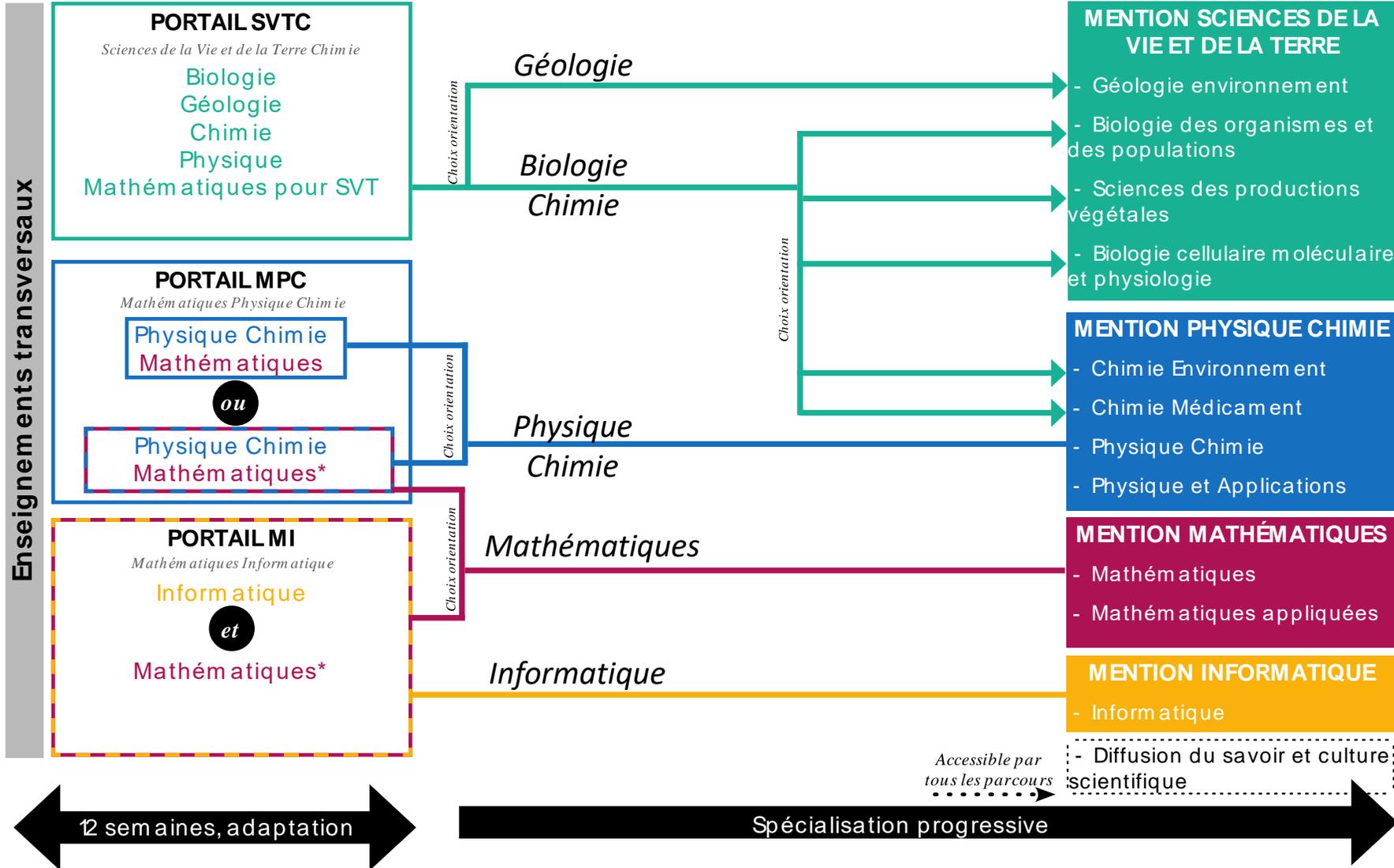
P2

P3

P4

P5

Période



\* Des choix encadrés qui conduisent à un des nombreux parcours des 4 mentions de Licence offertes à la Faculté des Sciences

# Les matières (ou UE), les blocs

Période

Matière/UE 1 évaluation

Matière/UE 2 évaluation

Matière/UE 3 évaluation

P1 P2 P3 P4 P5

Bloc 1

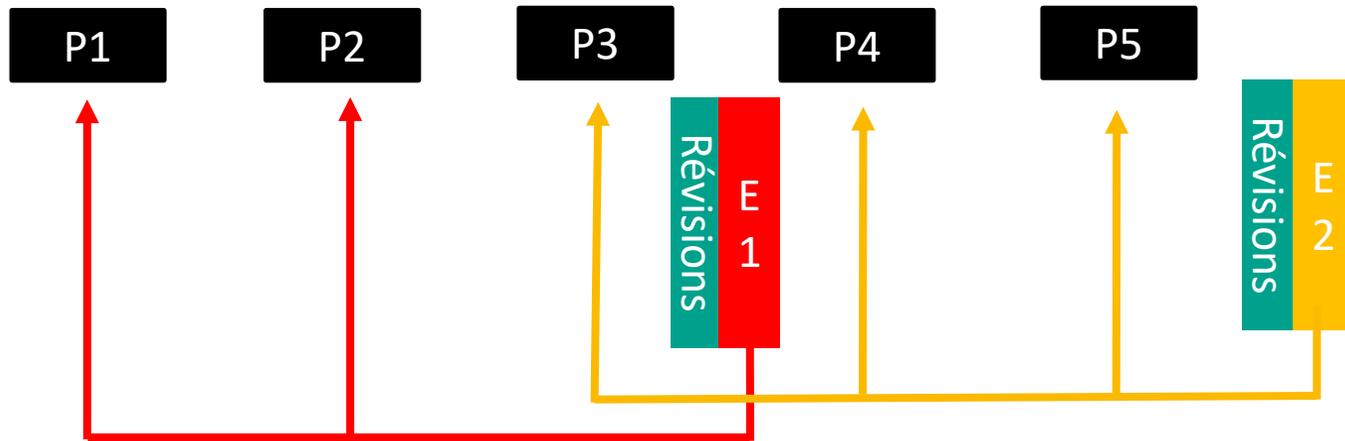
Bloc 2

Bloc 3

- Sur chaque période de 6 semaines, des enseignements/UE souvent évalués la dernière semaine (en sus des TP)
- Des enseignements/UE (dispensés pendant des périodes différentes) regroupés en blocs cohérents

# La seconde chance avant la compensation

- Une seconde chance **sur inscription** par (groupe d') UE intégrée à la session unique
  - Pour celles et ceux qui n'ont pas validé une unité d'enseignement
  - Pour celles et ceux qui redoublent et qui veulent s'améliorer
  - Pour celles et ceux qui, au sein d'une année, veulent s'améliorer



- Deux ensembles de seconde chance précédés d'un temps de révision
  - en milieu d'année (P1-2)
  - En fin d'année (P3-4-5)

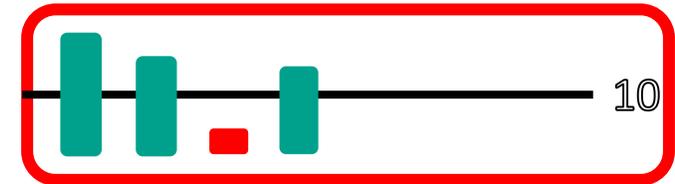
# Une compensation *intelligente*

- Deux niveaux de compensations intelligentes consécutives à la seconde chance

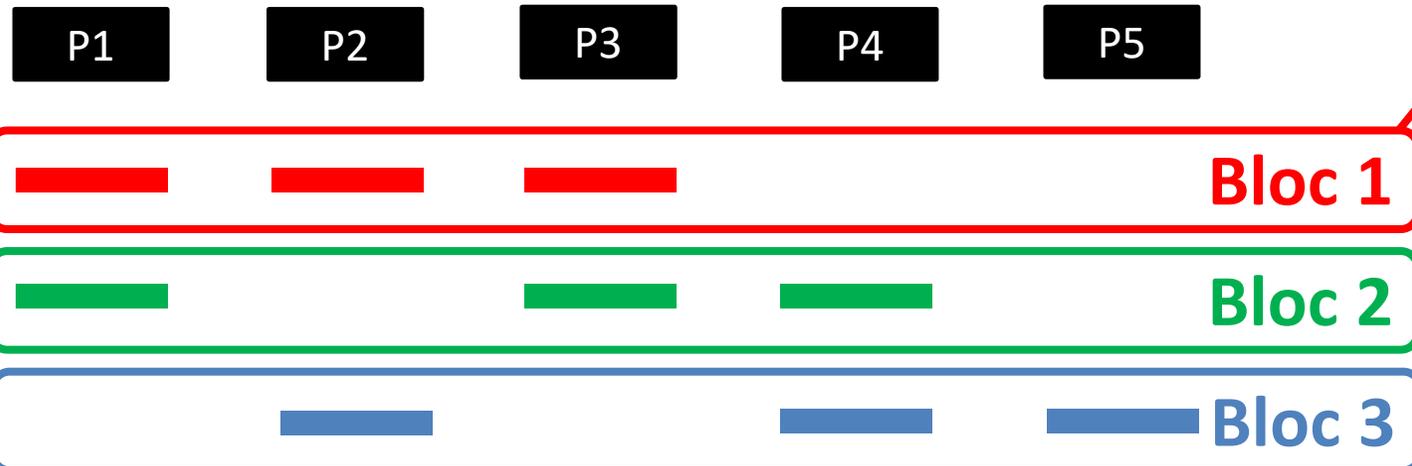


JURY UNIQUE DE FIN D'ANNÉE

- Compensation intra-blocs
- Capitalisation des ECTs de blocs



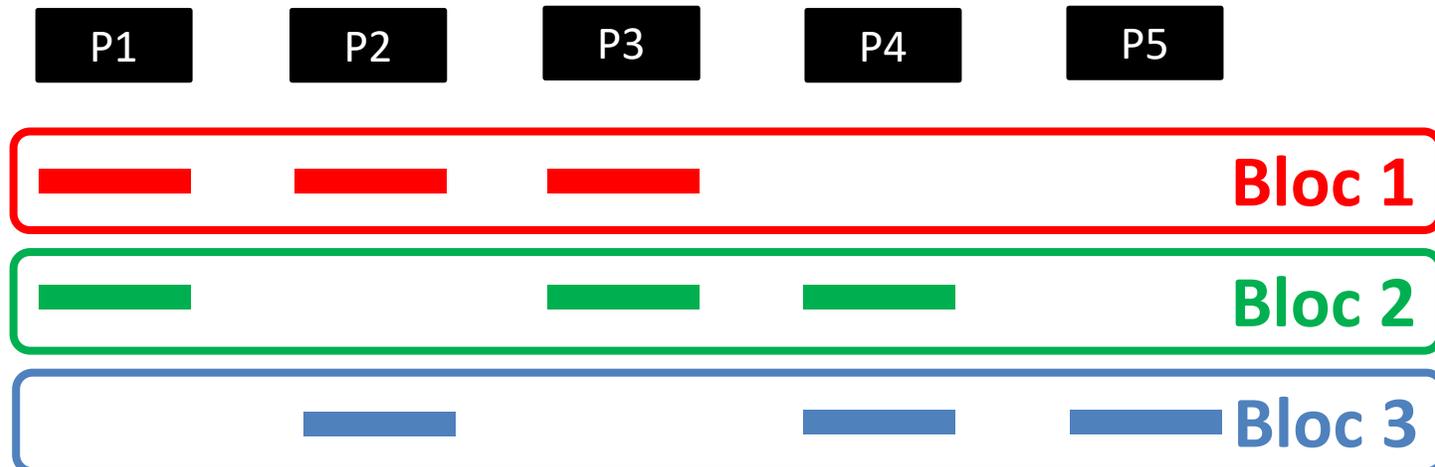
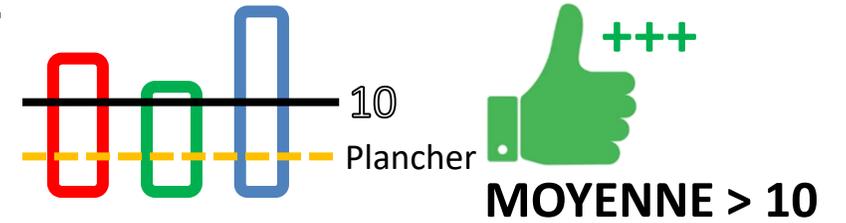
MOYENNE > 10



# Une compensation *intelligente*

ANNÉE

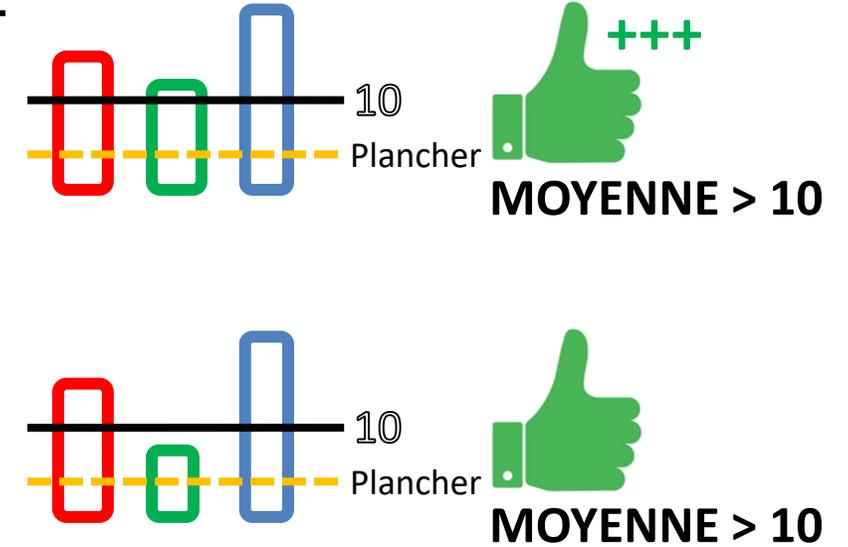
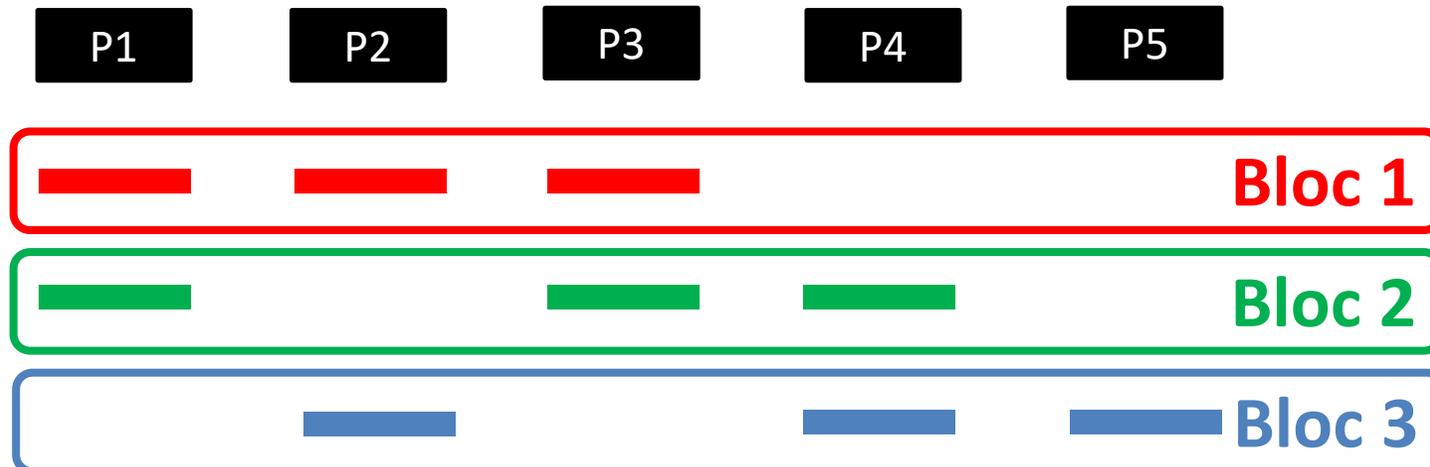
- Deux niveaux de compensations intelligentes consécutives à la seconde chance
  - Compensation intra-blocs
  - Compensation inter-blocs (avec note plancher)



# Une compensation *intelligente*

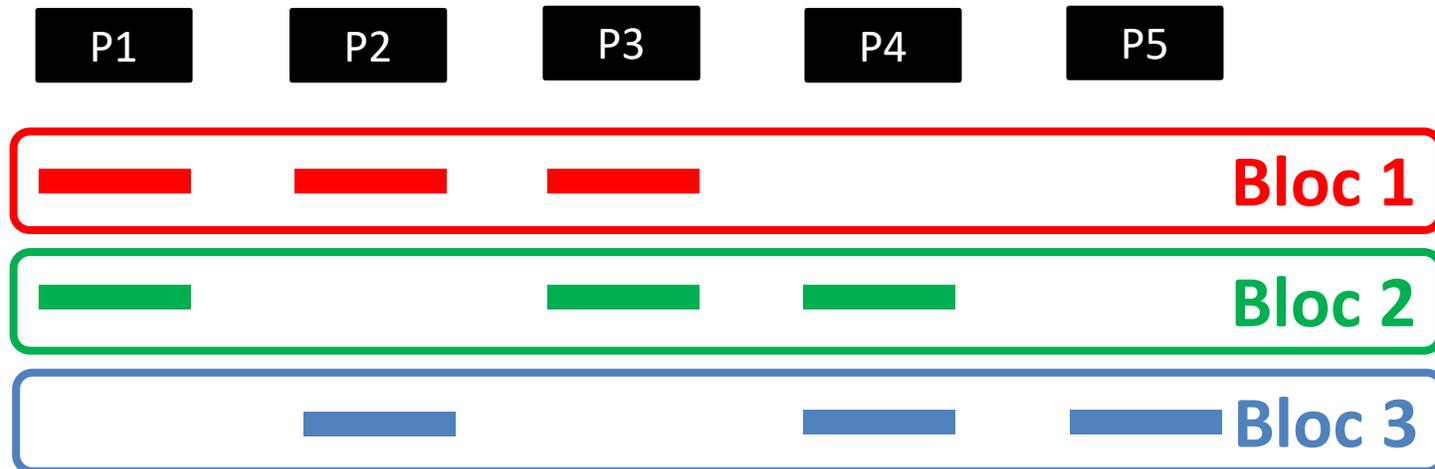
ANNÉE

- Deux niveaux de compensations intelligentes consécutives à la seconde chance
  - Compensation intra-blocs
  - Compensation inter-blocs (avec note plancher)

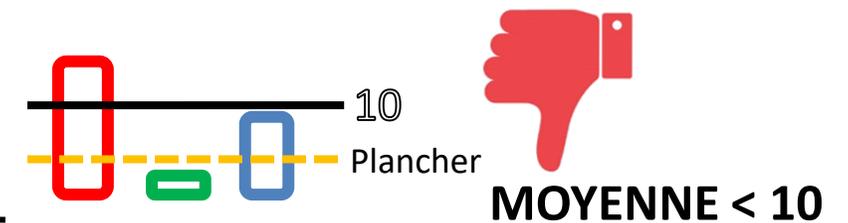
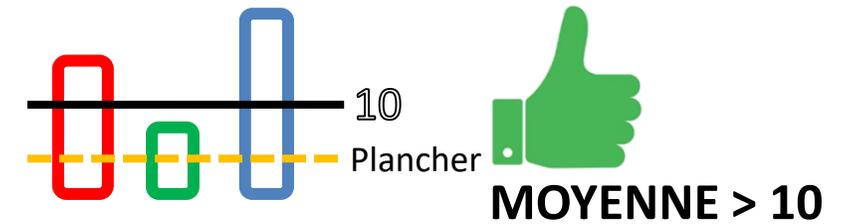
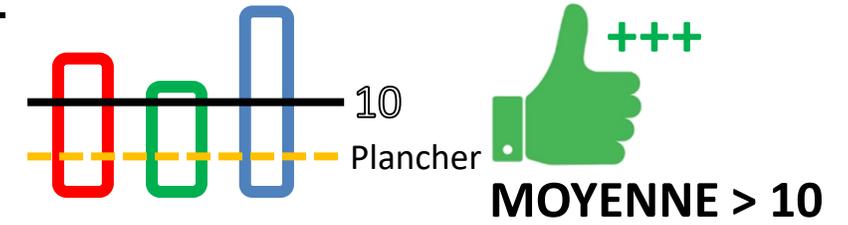


# Une compensation *intelligente*

- Deux niveaux de compensations intelligentes consécutives à la seconde chance
  - Compensation intra-blocs
  - Compensation inter-blocs (avec note plancher)

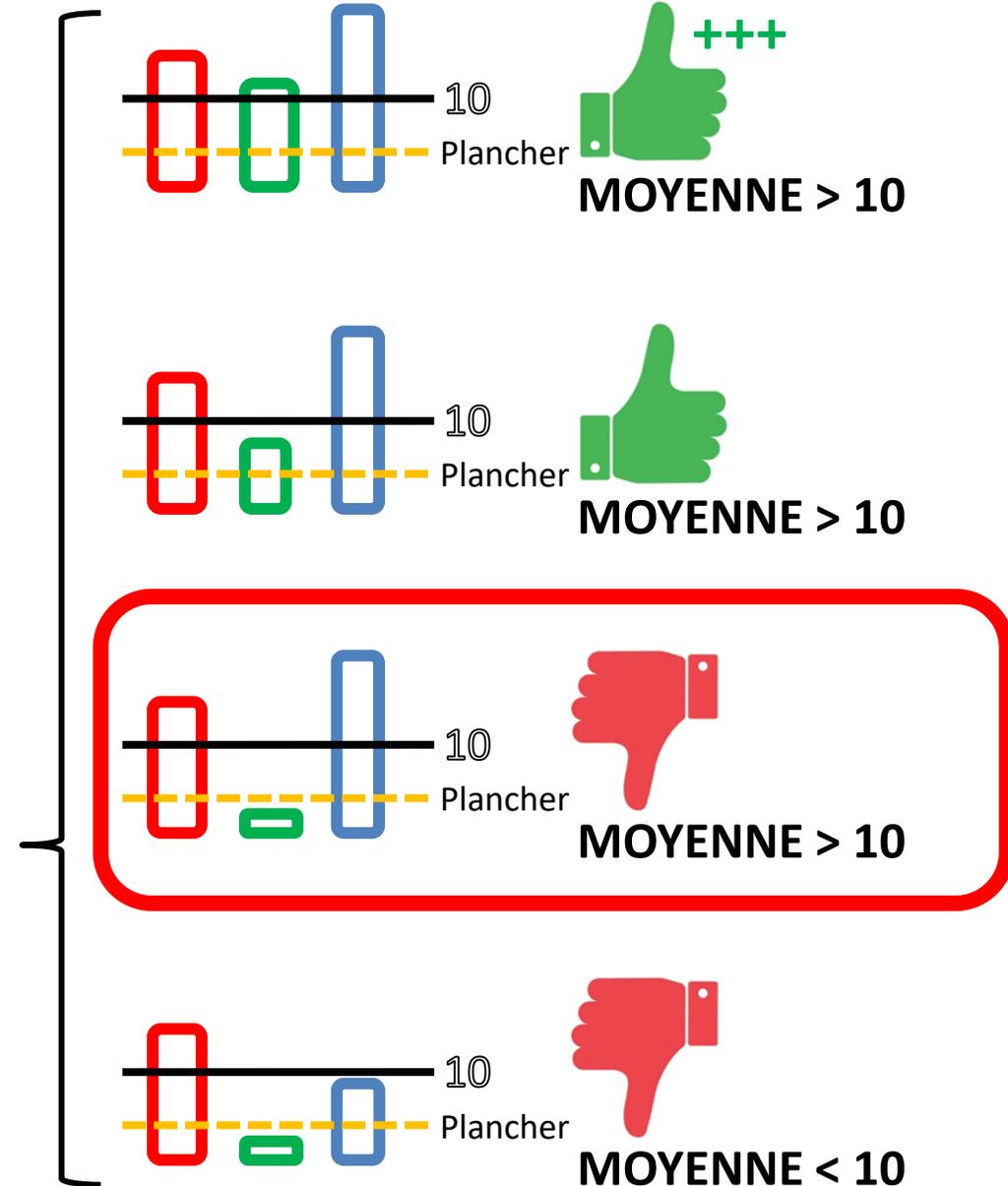
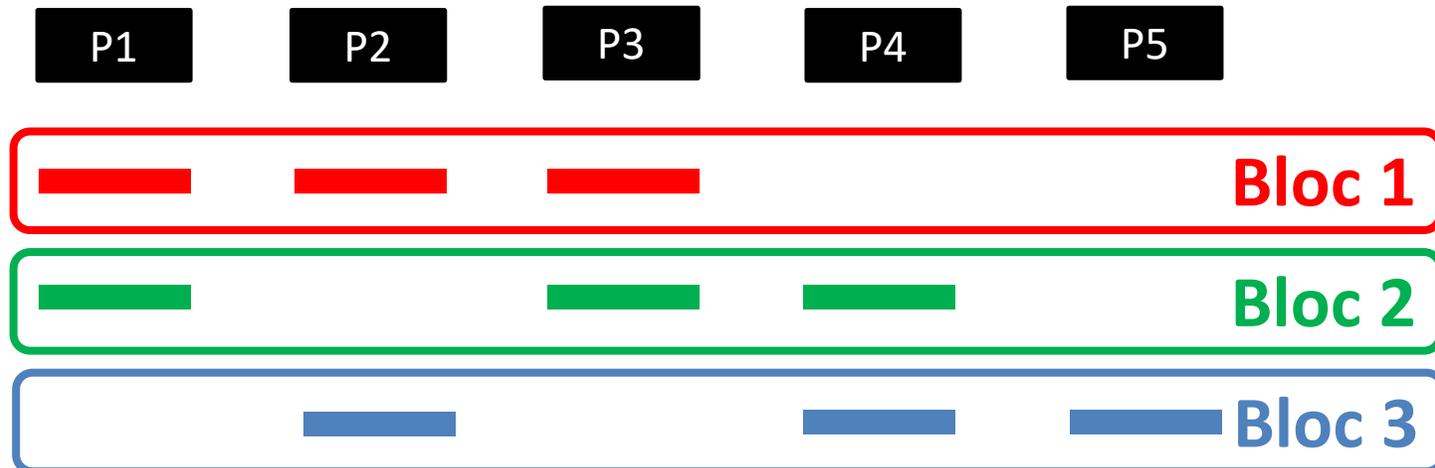


## ANNÉE



# ■ Une compensation *intelligente* ANNÉE

- Deux niveaux de compensations intelligentes consécutives à la seconde chance
  - Compensation intra-blocs
  - Compensation inter-blocs (avec note plancher)

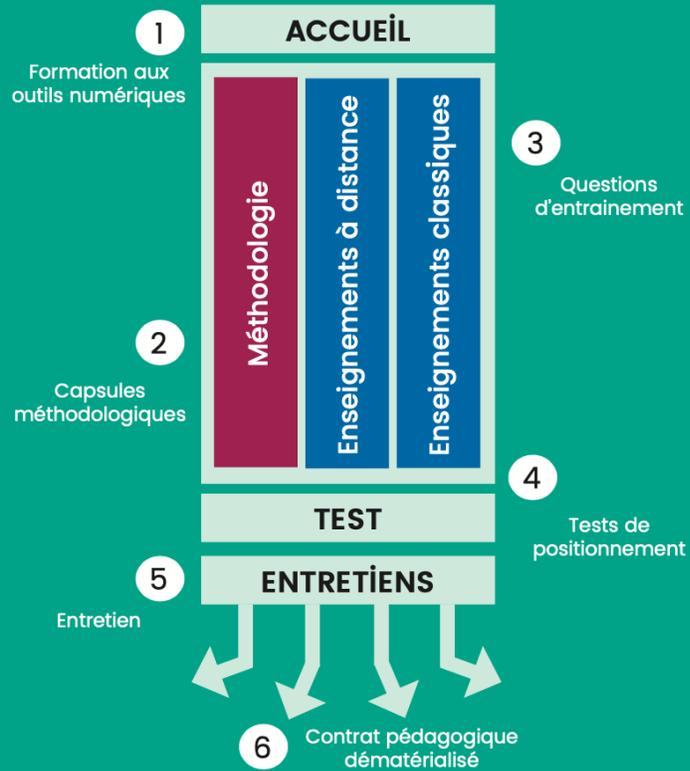




BienvenUa

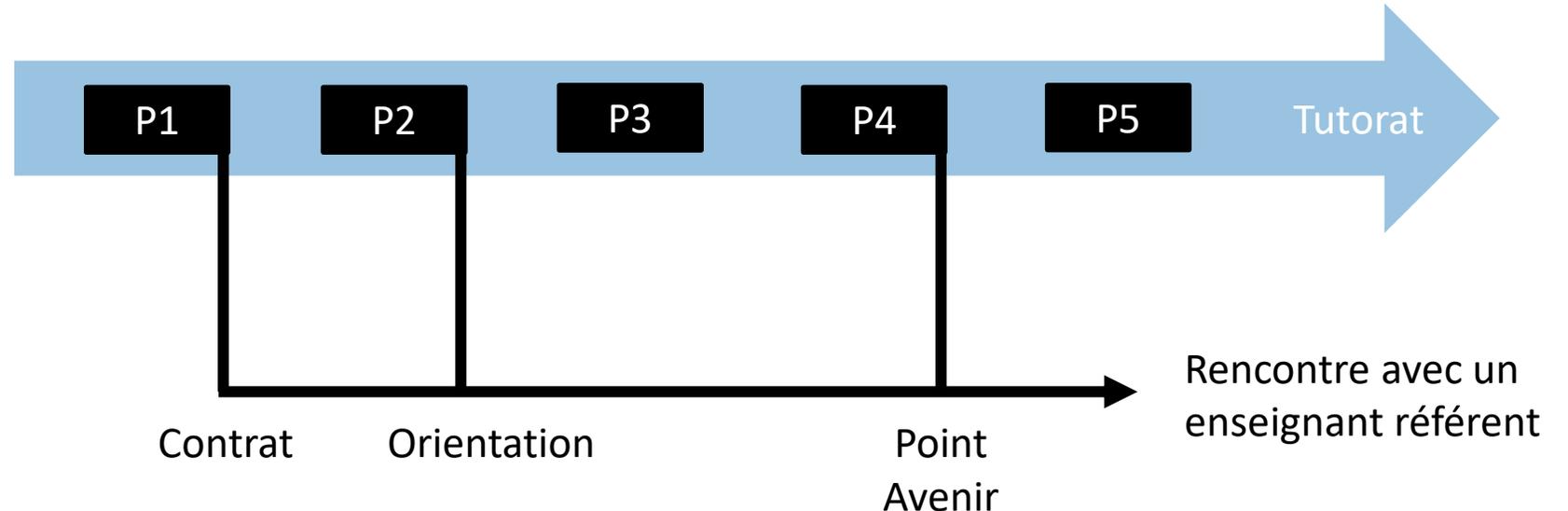
## Un accueil sur mesure en L1

À la rentrée en L1, 6 semaines d'accompagnement renforcé et personnalisé pour se rassurer, s'adapter, renforcer ses choix. Un contrat pédagogique bipartie pour s'engager, ensemble, Université et étudiant, vers la réussite et l'excellence.



# L'accompagnement en L1

- **6 semaines pour s'adapter, s'évaluer**
  - Formations numériques par groupe TP (20)
  - Méthodologie
  - Questionnaires de soutien aux enseignements
- **Test de positionnement** non noté portant sur les acquis de terminale et nouveaux apprentissages
- **Contrat pédagogique** proposé en **entretien individuel** à 100% des étudiants

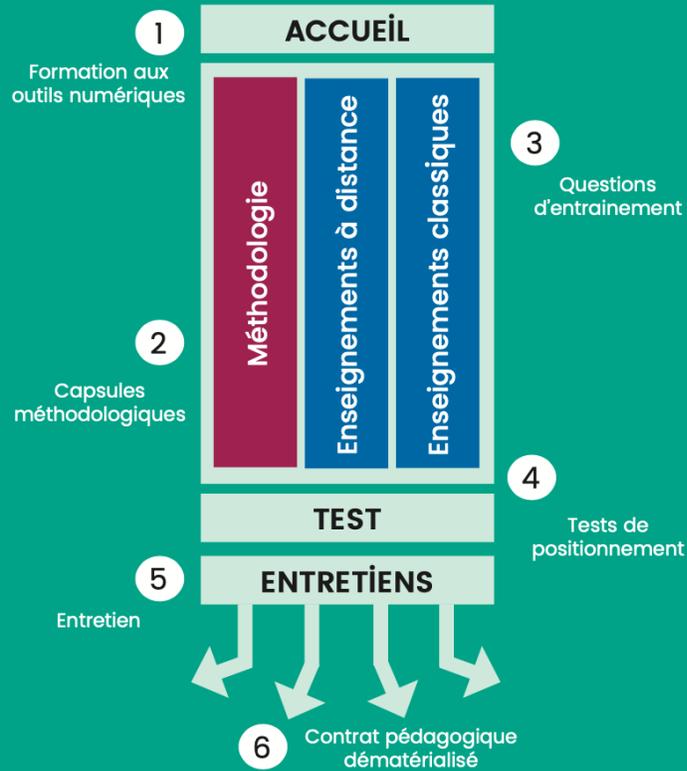




BienvenUa

## Un accueil sur mesure en L1

À la rentrée en L1, 6 semaines d'accompagnement renforcé et personnalisé pour se rassurer, s'adapter, renforcer ses choix. Un contrat pédagogique bipartite pour s'engager, ensemble, Université et étudiant, vers la réussite et l'excellence.



## ACCOMPAGNER VERS LA RÉUSSITE

“ J’ai quelques difficultés, des aides ponctuelles ou récurrentes peuvent m’être proposées. ”

<b>TUTORAT</b> avec des étudiants sélectionnés Une ou plusieurs matières	<b>MÉTHODOLOGIE</b> Collectif/individuel	Suivi individuel par un <b>CHARGÉ D'ACCOMPAGNEMENT</b>
--	---	--

“ J’ai des lacunes plus importantes, une Mise à Niveau Scientifique peut m’être proposée. ”

<b>MANS MPC</b>	PC spé.	Maths spé.
<b>MANS SVT</b>	Maths compl.	SVT spé.

Deux **Mise à Niveau Scientifique** «MANS» sont proposées et sont basées sur les spécialités de terminale conseillées aux candidats. Chacune prépare préférentiellement à l'insertion vers le portail SVTC (MANS-SVT) et MI ou MPC (MANS-MPC).

Elles sont accessibles *via* Parcoursup ou après la période de BienvenUA.

## ACCOMPAGNER VERS L'EXCELLENCE

“ J’ai des facilités et tous les prérequis, plusieurs dispositifs dédiés aux étudiants motivés par des études renforcées sont proposés via Parcoursup. ”

<b>Double Licence</b> Mathématiques-Economie Mathématiques-informatique	<b>LAS</b> Parcours Santé	<b>CURSUS MASTER INGENIERIE</b> Biologie Systémique Végétal Chimie Environnement Photonique Signal Imagerie
---	------------------------------	--

Les L1 option santé (LAS) ont pour but l'intégration à la Faculté de Santé. Les double Licences (sur 3 ans) et CMI (sur 3 à 5 ans) sont des formations d'excellence labellisées et bien reconnues.

ACCOMPAGNER

PERSONNALISER

ORIENTER

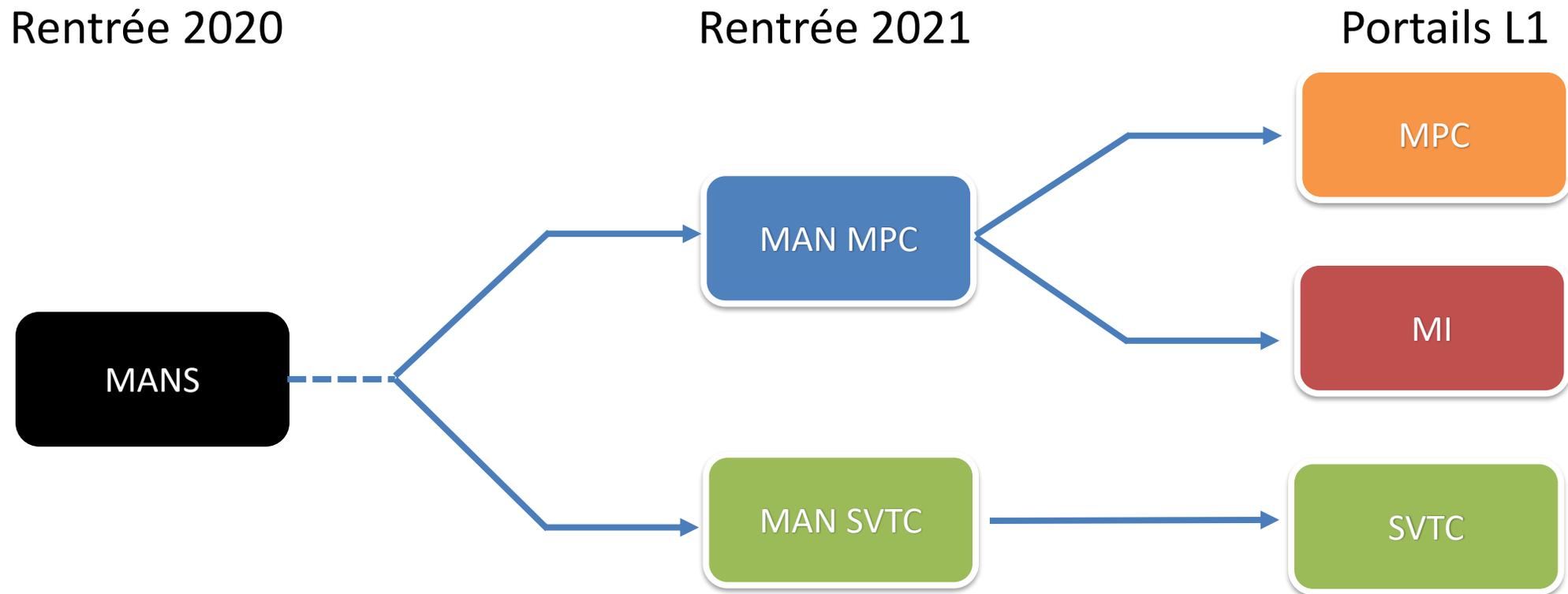
ÉPANOUIR

FORMER

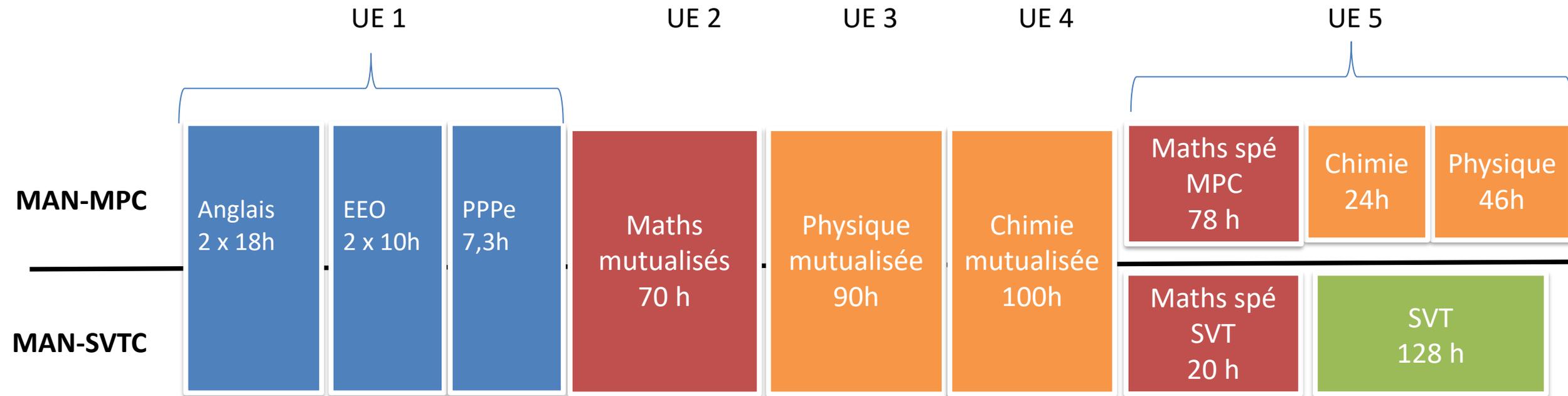


# Les Mises À Niveau scientifiques

- Par ParcoursUP (formations sélectives)
- à partir des L1 après BienvenUA
- Objectif principal : intégrer ensuite avec succès les L1 proposées par l'UFR Sciences



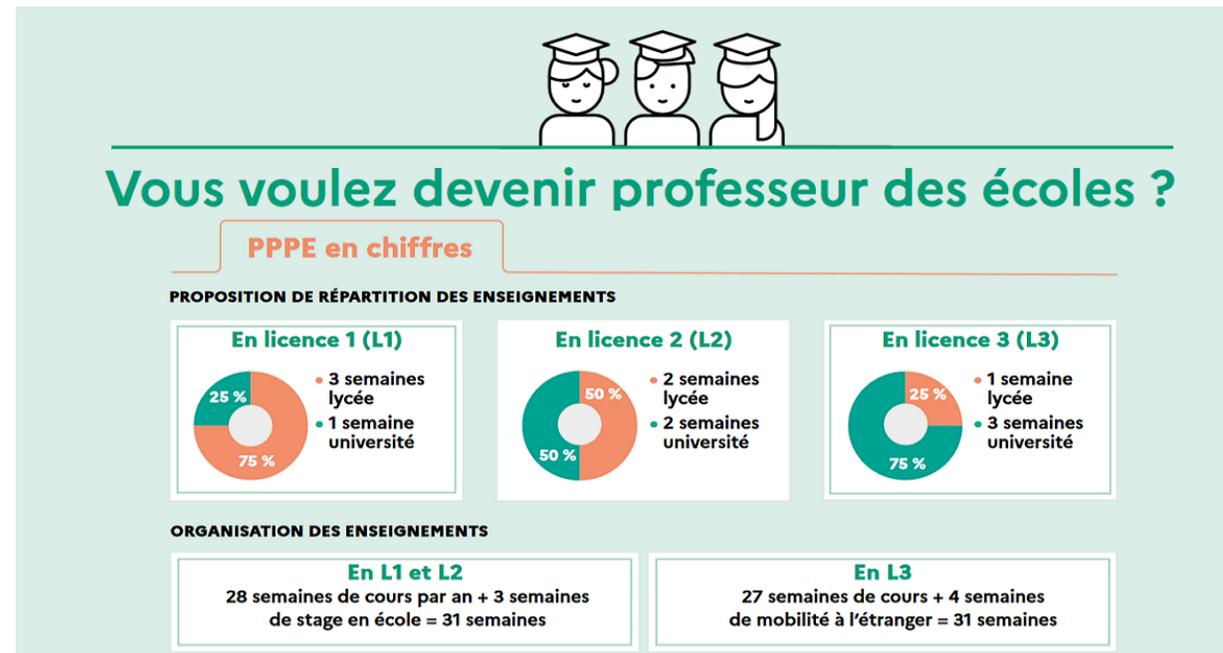
# Les Mises À Niveau scientifiques



- Total heures disciplines scientifiques : 408 h (192 au S1, 216 au S2)
- Groupes de 30 étudiants maximum

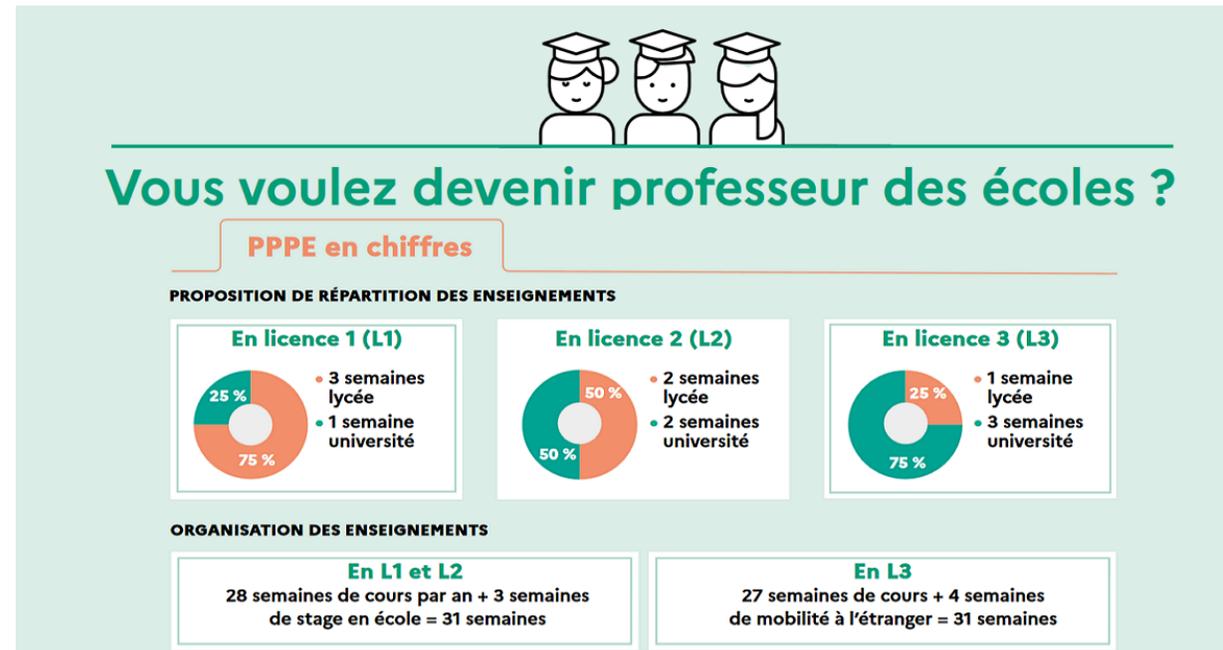
# Le PPPE (Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles)

- Une formation de 3 ans enrichie basée sur
  - Des enseignements de la Licence de Mathématiques
  - Des enseignements pluridisciplinaires dispensés au Lycée Bergson
- Ayant pour but
  - Principal, l'accès au master MEEF EPD (Enseignement Premier Degré)
  - Secondaire, autre master, accès à la L3 de mathématiques



# Le PPPE (Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles)

- Organisation par ½ journée de présentiel dans les établissements
- 3 Stages massés en fin de chaque année universitaire
- 31 semaines par an



# Le PPPE (Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles)

- Organisations par Bloc comme les Licences, 693h pour 60 ECTS

		Blocs	UE	Semestre	Heures	ECTS
<b>Lycée</b> <b>556h</b> <b>42 ECTS</b>		Français	Français 1 et Français 2	S1 + S2	63 +63	5+5
		Mathématiques	Mathématiques 1 et 2	S1 + S2	63 +63	5+5
		Sciences humaines	Philosophie morale et politique 1 et 2	S1 + S2	21 +21	1+2
			Histoire-géographie 1 et 2		21 +21	1+2
			Anglais 1 et 2		21 +21	1+2
		Éveil et découverte	Arts plastiques et éducation musicale 1 et 2	S1 + S2	21 +21	1+2
			EPS 1 et 2		21 +21	1+2
			Sciences et technologie 1 et 2		21 +21	1+2
	Accompagnement personnalisé	AP 1 et 2	S1 + S2	31 + 32	2 +2	
<b>Sciences</b> <b>137h</b> <b>18 ECTS</b>	Blocs	UE		Période	Heures	ECTS
	Mathématiques	Algèbre élémentaire 1 et 2		P1 P2	20+20	2+3
		Analyse élémentaire 1 et 2			20+20	2+3
		Fondements d'analyse 1 et 2		P3 et P4	28 et 29	4 +4

# MON ARRIVÉE ET MON PARCOURS EN LICENCE

À LA FACULTÉ DES SCIENCES



# Ua

# FACULTÉ DES SCIENCES

## UNIVERSITÉ D'ANGERS

[www.univ-angers.fr/sciences](http://www.univ-angers.fr/sciences)

Contactez-nous : [ufr.sciences@contact.univ-angers.fr](mailto:ufr.sciences@contact.univ-angers.fr)

Suivez-nous : 



CONNAISSANCES  
université  
angers

FACULTISSIME

TECHNATURELLE

CONNAISSANCES

SCIENCIATIONELLE

Ua'

## 4.8 Maquettes de formations Licence Droit Licence Economie et Gestion

# Licence **Economie-Gestion** Licence **Droit**

Rentrée 2021-2022

## Année administrative 1

Accueil Université d'été	Cours CM TD (S38 à S42)	Vacances	Galop CM	Remontée notes	Cours CM et TD TD (S45 à 47)	Réorientat <sup>o</sup>	Cours CM et TD	Révision	Examen Matières sans TD	Vacances	Examen Matières à TD	Remontée notes
S35	S36-S42	S43	S44	Avant S46	S44-S46	S47	S48	S49	S50	S51-52	S1	Avt S8
Du 1er au 3 sept	6/09- 22/10	25 -29/10	1/11-5/11		8/11-19/11	22/11-26/11	29/11-3/12	6/12-10/12	13 au 17/12	20/12-1/01	3 au 7/01	
Cours CM TD	Vacances	Cours CM TD	Galop CM	Remontée notes	Cours CM et TD	Remédiation Tutorat	Vacances	Examen Matières sans TD	Examen Matières avec TD	Remontée notes		
S2-S7	S7	S8- S10	S10	Avt S13	S11-S14	S15	S16	S17	S18	Avt S21		
10/01-11/02	14 au 18/02	3/4/02	7/03-11/03		14/03 au 8/04	11 au 15/04	18 au 22/04	25 au 29/04	2 au 6/05			
Remédiation	Jury session 1	Révision	Exa 2ème chance	notes RESULTATS Calcul compensat <sup>o</sup>	Jury							
S19-20-21	S21	S22	S23-S24	Avt S26	S27							
9/05 au 27/05		30/05-4/06	7/06-18/06		4/07 au 8/07							

Possibilité Stages - Engagement étudiant

## Année administrative 2

Cours CM TD (S38 à 42)	Vacances	Galop CM	Remontée notes	Cours CM et TD	Remédiation Tutorat	Cours CM et TD	Révision	Examen sans TD	Vacances	Examen avec TD	Remontée Notes
S36-S42	S43	S44	Avant S46	S45-S46	S47	S48	S49	S50	S51-52	S1	Avt S8
6/09- 22/10	25 -29/10	1/11-5/11		8/11-3/12	6/12-10/12	13 au 17/12	20/12-1/01	3 au 7/01			
Cours CM TD	Vacances	Cours CM TD	Galop CM	Remontée notes	Cours CM et TD	Révision	Examen Matières sans TD	Vacances	EXAMEN avec TD	Remontée notes	
S2-S7	S7	S8- S9	S10	Avt S13	S11-S13	S14	S15	S16	S17	Avt S20	
10/01-11/02	14 au 18/02	21/02-4/03	7/03-11/03		14/03 au 1/04	4 au 8/04	11 au 15/04	18 au 22/04	25 au 29/04		
Remédiation	Jury session 1	Révision	Exa 2ème chance	Remontée notes Résultats	Jury						
S18-19-20	S20	S21	S22-23	Avt S24-25	S26- 27						
2/05 au 20/05		23 au 27/05	30/05-10/06		27/06 au 8/07						

Possibilité Stages - Engagement étudiant

## Année administrative 3

Cours CM TD (S38 à 42)	Vacances	Galop CM	Remontée notes	Cours CM et TD	Remédiation Tutorat	Cours CM et TD	Révision	Examen sans TD	Vacances	Examen avec TD	Remontée Notes
S36-S42	S43	S44	Avant S46	S45-S46	S47	S48	S49	S50	S51-52	S1	Avt S8
6/09- 22/10	25 -29/10	1/11-5/11		8/11-3/12	6/12-10/12	13 au 17/12	20/12-1/01	3 au 7/01			
Cours CM TD	Vacances	Cours CM TD	Galop CM	Remontée notes	Cours CM et TD	Révision	Examen Matières sans TD	Vacances	EXAMEN avec TD	Remontée notes	
S2-S7	S7	S8- S9	S10	Avt S13	S11-S13	S14	S15	S16	S17	Avt S20	
10/01-11/02	14 au 18/02	21/02-4/03	7/03-11/03		14/03 au 1/04	4 au 8/04	11 au 15/04	18 au 22/04	25 au 29/04		
Remédiation	Jury session 1	Révision	Exa 2ème chance	Remontée notes Résultats	Jury						
S18-19-20	S20	S21	S22-23	Avt S24-25	S26- 27						
2/05 au 20/05		23 au 27/05	30/05-10/06		27/06 au 8/07						

Possibilité Stages - Engagement étudiant

L'organisation  
des études: le  
calendrier

Licence de Droit

# L'organisation des études: le calendrier

## Licence d'Economie-Gestion

An_admin1	Période 0					Période 1				Période 2				Période 3			Période 4						
	Cours	Révision	Exam/Evaluation	Vacances	Réorientat <sup>4</sup> Commission péda Informat Etudiants <b>RESULTATS</b>	Cours	Vacances	Exam/Evaluation	Remontée notes	Cours	Vacances	Exam/Evaluation	Remontée notes	Cours	Vacances	Exam/Evaluation	Notes Aut S21 Inscrip Remédial	Remédiation	Révision	Remontée notes <b>JURY Session 1</b>	Exa 2ème chance	Remontée notes <b>RESULTATS Calcul compensat</b>	<b>JURY de licence</b>
	S36-S40	S41	S42	S43	S44	S45-S50	S51-S52	S1	Avt S8	S2-S6	S7	S8	Avt S15	S9-S15	S16	S17		S18-20	S21		S22-23	S25-26	S27
	6/09- 9/10	11/10-16/10	18/10-23/10	25/10-29/10	30/10-8/11	8/11-18/12	20/12-1/01	3/01-8/01		10/01-12/02	14/02-18/02	21/02-26/02		28/02-16/04	19/04-23/04	25/04-30/04		2/05 au 14/05	19/05 au 20/05		23/05-30/6		4 au 8/07
	Possibilité Stages - Engagement étudiant																						
An_admin2	Période 5				Période 6				Période 7				Période 8			Période 9							
	Cours		Vacances	Exam/Evaluation Remontée notes 3/01	Cours	Vacances	Exam/Evaluation	Remontée notes	Cours	Vacances	Exam/Evaluation	Remontée notes	Cours	Vacances	Exam/Evaluation	Notes Aut S21 Inscrip Remédial	Remédiation	Révision	Remontée notes <b>JURY Session 1</b>	Exa 2ème chance	Remontée notes <b>RESULTATS Calcul compensat</b>	<b>JURY de licence</b>	
	S 37-42		S43	S44	S45-S50	S51-S52	S1	Avt S8	S2-S6	S7	S8	Avt S15	S9-S15	S16	S17		S18-20	S21		S22-23	S25-26	S27	
	13/09- 23/10		25/10-29/10	30/10-8/11	8/11-18/12	20/12-1/01	3/01-8/01		10/01-12/02	14/02-18/02	21/02-26/02		28/02-16/04	19/04-23/04	25/04-30/04		2/05 au 14/05	19/05 au 20/05		23/05-30/6		4 au 8/07	
	Possibilité Stages - Engagement étudiant																						
An_admin3	Période 10			Période 11				Période 12				Période 13			Période 14								
	Cours	Vacances	Exam/Evaluation Remontée notes 3/01	Cours	Vacances	Exam/Evaluation	Remontée notes	Cours	Vacances	Exam/Evaluation	Remontée notes	Cours	Vacances	Exam/Evaluation	Notes Aut S21 Inscrip Remédial	Remédiation/ Grand Oral	Révision	Remontée notes <b>JURY Session 1</b>	Exa 2ème chance	Remontée notes <b>RESULTATS Calcul compensat</b>	<b>JURY de licence</b>		
	S 37-42	S43	S44	S45-S50	S51-S52	S1	Avt S8	S2-S6	S7	S8	Avt S15	S9-S15	S16	S17		S18-20	S21		S22-23	S25-26	S27		
	13/09- 23/10	25/10-29/10	30/10-8/11	8/11-18/12	20/12-1/01	3/01-8/01		10/01-12/02	14/02-18/02	21/02-26/02		28/02-16/04	19/04-23/04	25/04-30/04		2/05 au 14/05	19/05 au 20/05		23/05-30/6		4 au 8/07		
	Possibilité Stages - Engagement étudiant																						

# L'organisation des enseignements

Les enseignements sont dispensés en présentiel.

## Licence Economie-Gestion

Les enseignements appartiennent à des **blocs thématiques** qui sont composés **d'Unités d'Enseignement** (UE). Ces dernières sont organisées en **cours magistraux** (CM) ou en **travaux dirigés** (TD).

## Licence Droit

Les enseignements sont organisés en **Unités d'Enseignement** (UE). Ces dernières sont organisées en **Cours Magistraux** (CM) ou en **Travaux Dirigés** (TD).

Au sein des UE, sont distinguées les **matières fondamentales** des **matières à choix encadrés**.

Les UE à choix encadrés font l'objet d'un choix par l'étudiant à partir d'une liste variable selon les années d'étude.

Elles figurent sur le contrat pédagogique de l'étudiant.

Les UE à choix encadrés non retenues par l'étudiant lors de l'inscription pédagogique annuelle pourront être proposées de nouveau l'année 2 ou l'année 3 pour certaines d'entre elles.

# La progression dans le parcours d'études

Une **première période** concerne tous les étudiants de première année.

## Licence Droit

### Licence Economie-Gestion

Six semaines où la méthodologie du travail universitaire sera notamment présentée aux étudiants qui seront, à l'issue de cette période (Semaine 42) évalués avant de s'engager (Semaine 44) dans une poursuite des études choisies .

#### ➤ **Signature du contrat pédagogique**

Au début du cursus, sous la forme d'une université d'été, une période d'immersion sera proposée aux étudiants pour leur permettre de mieux appréhender les études de droit et de se familiariser avec l'environnement universitaire. L'entrée en formation se poursuivra pour tous les étudiants par une période d'enseignement jusqu'à la première évaluation des trois TD (galop Semaine 44), où la méthodologie du travail universitaire sera notamment présentée aux étudiants.

A l'issue de la semaine de réorientation (Semaine 47), les étudiants seront en mesure de s'engager dans une poursuite des études choisies ou de se réorienter.

#### ➤ **Signature du contrat pédagogique**

Le contrat pédagogique est un document sur le **GUICHET NUMERIQUE** qui décrit les engagements de la Faculté et de l'étudiant et récapitule l'ensemble des inscriptions pédagogiques.

Il est personnalisé et sera signé par tous les étudiants: UE choisies, tutorat, engagement, traces ECTS acquis ...

## La progression dans le parcours d'études

A l'issue de la première période à l'université :

- Etudiants désirant **se réorienter**
- Etudiants orientés vers un **contrat pédagogique standard**  
(programme de la licence)
- Etudiants orientés vers un **contrat pédagogique progressif**  
(programme de la licence aménagé, accompagné par du tutorat, avec la possibilité de valider des diplômes d'université intermédiaires)

# L'organisation du contrôle des connaissances

SESSION 1	SESSION 2
<p><b>Evaluation répartie</b> au cours de l'année</p> <p>Dates des examens planifiées dans l'emploi du temps, fournies dès la rentrée</p> <p>Relevé de notes alimenté au fil de l'eau</p>	<p>Examen de deuxième chance</p> <p>Sur inscription (uniquement pour ceux qui n'ont pas été admis à la session 1)</p> <p>Sera retenue la meilleure des deux notes entre les épreuves de première et de deuxième session (pour le calcul de la nouvelle moyenne) avec report des notes de TD.</p>

Le relevé de notes est consultable sur le **GUICHET NUMERIQUE**.

Il constitue l'un des éléments du dossier de l'étudiant :

Etat-civil, Inscriptions pédagogiques, Contrat pédagogique, Emploi du temps...

# Les règles de validation du contrôle des connaissances

## Compensation

### Licence d'Economie-Gestion

Compensations annuelles

Socle fondamental		Socle transversal
<b>COMPENSATION INTERNE</b> Blocs 1 à 6 UE	<i>Ne se compensent pas entre eux</i>	<b>COMPENSATION INTERNE</b> Blocs 7 et 8 UE

### Licence de Droit

Les **UE Fondamentales** et les **UE à choix encadré** se compensent annuellement.

## La remédiation

Période dédiée à la remédiation AVANT les examens de deuxième chance.

Elle n'est pas obligatoire. Elle n'est pas conditionnée à un seuil de notes.

Les étudiants ont suffisamment de visibilité sur les notes qui s'affichent au fil du temps sur le relevé de notes, dans leur guichet numérique pour mesurer leur besoin de remédiation en vue de la deuxième chance.

Cette période est construite autour de ressources pédagogiques complétant les enseignements présents.

## Les ECTS bonus au supplément au diplôme

S'ajoutent aux enseignements de la maquette de la licence, des enseignements du supplément au diplôme de licence, crédités par des ECTS bonus non transférables qui s'ajoutent aux 180 ECTS de la licence :

UE suppléments au diplôme	ECTS
Engagement 1	2
Sport 1	2
Stage 1	2
LV 2 1	2
E20 1	2
3P3/Expériences	2
TOTAL ACQUIS 1	12
Engagement 2	2
Sport 2	2
Stage 2	2
LV2 2	2
E20 2	2
3PE/Expériences	2
TOTAL ACQUIS 2	12
Engagement 3	2
Sport 3	2
Stage 3	2
Llv2 3	2
E203	2
3PE/Expériences	2
TOTAL ACQUIS 3	12

**L'engagement** permet de développer des compétences, connaissances et aptitudes acquises par les étudiants en parallèle de la formation universitaire et de les préparer à leur insertion professionnelle (valorisation sur un CV par exemple). Il peut être valorisé tout au long du cursus (Engagement 1, Engagement 2, Engagement 3) et offre la possibilité de s'engager dans des actions internes à la Faculté, qui ne relèvent pas du catalogue E2O. Certains engagements tels que le tutorat auprès des pairs ne sont possibles qu'à partir de l'obtention d'un seuil d'ECTS (60)).

**La pratique sportive** proposée aux étudiants selon deux modalités : soit dans le cadre des E2O (assortie d'un bonus de 0,5 pts sur la moyenne générale et de 2 ECTS), soit en participant aux activités du SUAPS (hors E2O).

**Une langue vivante 2** pourra être proposée chacune des trois années.

**Les Enseignements d'Ouverture Optionnels** non obligatoires renvoient au catalogue d'E2O, proposé par l'Université d'Angers proposés dans tout le cursus licence (activités sportives proposées par le SUAPS, langues proposées dans le cadre d'Anjou Inter Langues, pratiques culturelles proposées par l'Université d'Angers, engagements étudiants accompagnés par l'Université d'Angers).

**L'unité d'enseignement PPPE/Expériences.**

L'unité d'enseignement PPPE/Expériences prend en considération une diversité d'expériences qui contribuent au développement des compétences utiles et/ou nécessaires dans l'avenir professionnel, qui enrichit les connaissances de l'étudiant et son ouverture vers la société et le monde qui l'entoure.

## **Le jury de diplôme**

Il est créé un jury de licence qui se réunit chaque année en juin/juillet.

A l'occasion de ce jury, le nombre d'ECTS attribué à l'étudiant conditionne la poursuite ou la fin du cursus.

Autorisation à se réinscrire :

### **Licence Economie-Gestion**

Si les acquis de l'année sont < à 60 ECTS, l'étudiant est autorisé à se réinscrire à l'élément constitutif qui n'a pas été validé.

L'autorisation de réinscription dans une même année est possible une seule fois, sauf situation particulière.

Le nombre d'inscriptions sur l'ensemble du niveau Licence est limité : six fois, sauf pour le parcours progressif où il peut atteindre sept fois.

### **Licence Droit**

Si les acquis de l'année sont < à 60 ECTS, l'étudiant est autorisé à se réinscrire à l'élément constitutif qui n'a pas été validé.

L'autorisation de réinscription dans une même année est possible une seule fois, sauf situation particulière.

Le nombre d'inscriptions sur l'ensemble du niveau Licence est limité : cinq fois, sauf pour le parcours progressif où il peut atteindre six fois.

# 6. Questions diverses

# Prochaines CFVU

- Lundi 27 septembre 2021 à 14h30
  - Lundi 18 octobre 2021 à 14h30
- Lundi 13 novembre 2021 à 14H30
- Lundi 10 décembre 2021 à 14h30